

SOS LH 921/2

940

(1940)

Rapport d'ensemble sur les filiales

CD	6.	2.40	15	VIII
CA	14.	2.40	19	IV

Rapport d'ensemble sur les filiales

14 février 1940

QUESTION IV - Rapport sur les Sociétés filiales de la S.N.C.F.

P. 18

M. LE PRESIDENT fait savoir qu'à la suite du rapport sur les Sociétés filiales de la S.N.C.F., qui a été distribué à tous les membres du Conseil, il a adressé à ceux de ces membres qui représentent la S.N.C.F. dans les filiales ou autres Sociétés une lettre pour les prier de vouloir bien lui adresser, pour être communiqués au Conseil, les comptes rendus sur la marche de ces Sociétés. Il importe, en effet, que la S.N.C.F. soit tenue au courant de la gestion des Sociétés dans lesquelles elle est intéressée. Or, M. LE PRESIDENT déclare que, jusqu'à présent, il n'a reçu qu'un très petit nombre de comptes rendus sur l'activité de ces Sociétés.

Le Conseil prend acte de ce rapport.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 14 février 1940

IV - Rapport sur les Sociétés filiales
de la S.N.C.F.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 14 Février 1940

(Question N° IV)

RAPPORT SUR LES SOCIÉTÉS FILIALES DE LA
S.N.C.F.

LES PARTICIPATIONS DE LA S.N.C.F. DANS DIVERSES
SOCIÉTÉS

1 note générale
3 notes annexes
1 tableau général
en 4 parties

La Société Nationale des Chemins de fer français possède des participations financières dans 95 Sociétés : la très grande majorité d'entre elles a été prise par les anciens Réseaux ; quelques-unes ont été augmentées par la S.N.C.F. La raison de la plupart de ces souscriptions a été l'intérêt que ces Sociétés présentaient pour la diminution de nos dépenses et pour l'augmentation de nos recettes (Sociétés de transport), pour l'exécution de notre service et la diminution de nos dépenses (Sociétés d'équipement industriel ou d'approvisionnement), ou pour notre personnel (Sociétés d'habitation).

Dans la présente note nous donnons d'abord des renseignements d'ensemble sur nos participations : montant, dividendes, représentation de la S.N.C.F., contrôle, etc.....; nous indiquerons ensuite comment peuvent se classer en 3 groupes, les différentes sortes de Sociétés dont nous sommes actionnaires.

Trois annexes donnent sur chacun de ces 3 groupes des renseignements plus détaillés.

Enfin, un tableau général permet de se rendre compte, pour chacune des Sociétés, de certaines de ses caractéristiques principales (chronologiques, financières et parfois techniques). Ce tableau est lui-même divisé en 3 parties correspondant à ces 3 groupes (plus un petit groupe de divers).

°
° °

I

Données générales

Montant total
Variation
en 1938
et 1939

Les investissements dans le capital-actions de ces Sociétés s'élevaient au 1^{er} Janvier 1938 à 404,4 millions en nominal et à 320,3 millions en ce qui concerne les sommes

effectivement versées. Sur ces investissements, il a été remboursé 15,5 millions faisant ressortir à 304,8 millions les sommes restant actuellement versées.

Faute de cotation en Bourse pour la plupart d'entre elles il est impossible de donner leur valeur d'inventaire.

Au cours de l'année 1938 et des 11 premiers mois de 1939, le montant de nos participations s'est accru de 45,5 millions en valeur nominale correspondant à un versement de 61,2 millions (1).

Cet accroissement résulte principalement du rachat, au-dessus du pair, de la plus grande partie des actions de la Société Française de Transports et Entrepôts Frigorifiques (S.T.E.F.) dont le règlement est échelonné sur une période de 16 ans 1/2. Le complément provient de nouvelles participations de la S.N.C.F. dans l'augmentation de capital de diverses Sociétés, ainsi que du rachat d'actions à certains Administrateurs qui représentent les anciens Réseaux dans les Sociétés filiales.

Le montant de la partie restant à libérer de nos participations est de 86,8 millions.

Nous avons inscrit dans le tableau général ci-annexé, et pour chacune des Sociétés, la date de la lière souscription, son capital nominal, le pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F. qui en résulte, les sommes effectivement versées (déduction faite des remboursements), le dividende de 1938, etc.....

Intervention des domaines public et privé.

La presque totalité des participations détenues actuellement par la S.N.C.F. a été consentie par les anciens Réseaux au titre de leur domaine public et transférées de plein droit à la S.N.C.F. en application de l'article 1er de la Convention du 30 août 1937.

En ce qui concerne les participations financières prélevées sur le domaine privé des Compagnies, le principe de leur reprise par la S.N.C.F. est prévu par l'article 44 de la Convention. La Société Nationale a décidé le rachat

.....

(1) Sur cette somme, 59,2 millions représentant un capital nominal de 36,4 millions font l'objet de paiements échelonnés.

au titre de cet article, de 2 participations : celles intéressant les Sociétés hydro-électriques U.P.E.P.O. et U.E.P.O.

Ces rachats sont actuellement soumis à l'examen du Ministère des Travaux Publics.

L'entrée des Chemins de fer français dans toutes ces Sociétés est antérieure à la S.N.C.F. et, pour un assez grand nombre d'entre elles, elle remonte à une date déjà ancienne (voir le tableau général cité plus haut).

Dividendes pour 1938. L'ensemble des dividendes encaissés ou à encaisser pour l'exercice 1938 par la S.N.C.F. des Sociétés dont elle est actionnaire s'élève à 3.470.000 fr.

Les versements les plus importants sont les suivants :

1°) Sociétés de transports -

Compagnies de Chemin de fer	420.000	
Compagnies de Transports Automobiles..	640.000	
Compagnies de Navigation	390.000	
Compagnies de Transports frigorifiques	270.000	
		1.660.000

2°) Sociétés d'équipement industriel et d'approvisionnement -

U.H.E.	1.140.000	
Consommateurs de Pétrole	160.000	
		1.300.000

3°) Sociétés Immobilières de Crédit -

Société de Crédit Immobilier de l'Est	220.000	
Sociétés de Crédit Immobilier du P.O.....	70.000	
Sociétés de Crédit Immobilier et d'H.B.M. du Midi	50.000	
		340.000
Le complément, soit		170.000
représente des dividendes de moindre importance concernant un grand nombre de Sociétés.		

Total3.470.000

(pour le détail, voir le tableau général)

.....

La représentation de la S.N.C.F.

La quotité de nos souscriptions nous a permis d'avoir des Administrateurs (parfois Présidents ou Vice-Présidents des Conseils d'Administration) dans 54 Sociétés.

Le contrôle de la S.N.C.F. de la gestion de ces Sociétés.

La Subdivision des Participations Financières du Secrétariat Général gère toutes les participations financières de la S.N.C.F. la comptabilité régulière des opérations contrôlées par cette Subdivision étant suivie par nos Services Financiers en liaison avec elle et dans le cadre de la Comptabilité Générale de la S.N.C.F.

Outre le contrôle et la surveillance qu'elle exerce directement à tous les points de vue, et notamment sur la gestion financière, la Subdivision des Participations Financières dispose des renseignements transmis par nos Administrateurs.

Du point de vue technique, et surtout commercial, elle est en contact avec les Services Centraux intéressés.

Pour de nombreuses Sociétés, et plus particulièrement pour celles où la S.N.C.F. possède les intérêts les plus importants, un contrôle technique et commercial résulte naturellement de l'action normale et continue des Services techniques intéressés: c'est le cas, par exemple, pour tout ce qui touche les Sociétés de Distribution d'Energie Electrique, les Sociétés d'Approvisionnement (Consommateurs de Pétrole, etc...); la surveillance des trafics que les Compagnies de Chemins de fer, routières et autres apportent (ou doivent conserver) à la S.N.C.F. comme voyageurs, marchandises (notamment sous le régime du froid) est une des tâches constantes de nos Services Commerciaux de même que notre Service du Personnel est, de façon continue, au courant des facilités de logement que nos agents trouvent grâce à ces Sociétés.

.....

D'autre part, pour d'autres Sociétés telles qu'Air-France, la Navigation du Rhin, la Compagnie Nationale du Rhône, les questions de principe où les intérêts S.N.C.F. se trouvent en jeu sont évoquées le moment venu devant le Comité de Direction ou le Conseil d'Administration de la S.N.C.F. Ceux-ci connaissent, par ailleurs, toutes les modifications importantes -telles qu'augmentation ou réduction des participations, transactions, etc... - qui peuvent survenir dans les rapports administratifs ou financiers de la S.N.C.F. avec ces Sociétés.

Nos Administrateurs ont pris progressivement contact avec la gestion intérieure des Sociétés où ils représentent la S.N.C.F. ; nous nous sommes cependant rapprochés d'eux pour leur permettre de développer leur action personnelle et leur tâche d'information continue sur la défense des points de vue de la S.N.C.F. au cours de l'activité des Sociétés.

Avances, prêts
et souscrip-
tions.

Indépendamment des participations dans le capital social qui donnent un droit de regard dans la gestion des Sociétés, la S.N.C.F. possède d'autres participations constituées par des avances, des prêts ou des souscriptions d'obligations. Ces participations, qui se sont élevées à 121 millions, ont été ramenées, par suite de remboursements, à 102 millions en nombre rond.

Le montant actuel des avances consenties à ces Sociétés est repris dans le tableau ci-après :

.....

Sociétés de Transport	- Voies ferrées départementales du Midi (V.F.D.M.).....	37 millions ⁽¹⁾
	- Voies ferrées des Landes (V.F.L.)	15 millions ⁽¹⁾
	- Compagnie des Tramways à vapeur de la Chalosse et du Béarn.....	15 millions ⁽¹⁾
	- Sociétés diverses de chemins de fer d'intérêt local reliées à la Région du Nord (et une Société du Midi).....	18 millions
Sociétés de Distribution d'Electricité	- Société de transport de l'Energie Electrique du Massif Central (T.E.M.A.C.)	5 millions
	- Société de Transport d'Energie Rouergue - Auvergne (T.E.R.A.) et Société de Transport d'Energie Centre-Ouest (S.A.T.E.C.O.).....	2 millions
Sociétés d'habitation	- Sociétés de Crédit Immobilier et d'H.B.M.	7 millions
Divers	-	3 millions
	total	<u>102 millions</u>

(1) Les avances consenties, à titre de garantie d'intérêt, par la Compagnie du Midi aux V.F.L., aux V.F.D.M. et aux Tramways de la Chalosse et du Béarn, représentent l'insuffisance annuelle de ces Sociétés; toutefois, le jeu de la garantie du domaine public de la Compagnie du Midi ne pouvait entrer en vigueur que si le Réseau garanti avait prouvé, pendant plusieurs années, qu'il apportait au Réseau du Midi plus de bénéfices que de pertes; un compte spécial était tenu à cet effet.

Pour les V.F.L. et les Tramways de la Chalosse et du Béarn, le compte spécial ayant apporté cette preuve était clos depuis longtemps, et les avances de garantie ont été supportées en totalité par le domaine public de la Compagnie du Midi.

Quant aux V.F.D.M. le compte spécial n'était pas clos, mais en application de l'art. 46 de la Convention du 31 Août 1937, ces avances incombent dorénavant à la S.N.C.F.

Aucun remboursement n'a été effectué par les V.F.L., les V.F.D.M. et les Tramways de la Chalosse et du Béarn sur les avances qui leur ont été ainsi consenties.

II

Vue générale sur la nature des Sociétés
dans lesquelles la S.N.C.F. possède des participations

Elles peuvent se classer en 3 groupes :

Sociétés de transport - Sociétés d'équipement industriel
ou d'approvisionnement - Sociétés d'habitations à Bon
marché.

1° - Sociétés de transport -

La S.N.C.F. a engagé⁽¹⁾ 179 millions dans les
Sociétés de Transport ; cette somme se décompose comme
suit :

- Compagnies de Chemins de fer.....	65 M
- Transports automobiles.....	28 M
- Navigation (aérienne, fluviale ou maritime)	10 M
- Frigorifiques	64 M ⁽¹⁾
- Divers (Tunnel sous la Manche et Consortium du VERDON).....	12 M

Le total de 179 M correspond à une valeur nominale
de 188 M.

a) Compagnies de Chemins de fer-

Il s'agit d'une Compagnie étrangère (Chemins de fer
des Alpes Bernoises) et surtout de Chemins de fer d'inté-
rêt local en France ; les souscriptions d'actions de ces
derniers et les prêts sont anciens ; il était intéressant
pour de grands Réseaux d'éviter l'exploitation, onéreuse
pour eux, de petites lignes, et par suite d'aider à la
constitution de Compagnies Secondaires et d'orienter leur

(1) A verser à concurrence de 59 millions et pour une des Sociétés,
par paiements à cadence définie.

structure ainsi que leur trafic de façon à en faire des affluents du Réseau principal.

b) Transports automobiles -

Il s'agit des filiales automobiles des anciens Réseaux, destinées à faciliter l'application de la politique de coordination, à favoriser les trafics affluents, à faire des économies sur les petites lignes en assurant ou en faisant assurer par la route le service des trains supprimés, à établir une bonne liaison avec les entreprises automobiles chargées de ces services, et parfois à en assurer le contrôle, enfin à développer le tourisme.

c) Compagnies de navigation -

Il s'agit surtout de la Compagnie Générale pour la Navigation du Rhin.

La S.N.C.F. y est intéressée du point de vue national et d'un point de vue plus direct en ce qui concerne les tarifs et le partage de trafics nationaux ou internationaux.

d) Transports et Entrepôts frigorifiques -

Il s'agit d'une Société de transport, d'une Société de transport et d'entreposage et d'une Société d'entreposage; notre participation est commandée par l'intérêt qu'a la S.N.C.F. à développer de plus en plus le trafic des transports en wagons isothermes ou frigorifiques.

e) Nous terminerons ce chapitre en disant, dans l'annexe 1, un mot de l'Association pour la construction d'un tunnel sous la Manche et du Consortium de l'Avant-Port du VERDON.

2° - Sociétés d'Équipement Industriel ou d'Approvisionnement -
(Sociétés d'Électricité et autres Sociétés ou Organismes d'Approvisionnement).

Somme totale versée par le Chemin de fer : 140 millions

a) La S.N.C.F. a investi 107 millions dans des Sociétés de production ou de distribution d'énergie électrique, dont l'activité s'étend sur le Midi, le Sud-Ouest, le Centre ou l'Ouest de la France; l'électrification d'une grande partie du Réseau du Midi et d'une portion croissante des Réseaux du P.O. et de l'Etat a été à l'origine de ces participations; le Chemin de fer producteur, transporteur et consommateur de courant, intéressé - comme les Sociétés qui faisaient de ces opérations leur industrie propre - à tous les problèmes d'interconnexion, de régularisation, d'achat et de vente de

courant, s'est trouvé naturellement amené à établir avec les grandes Sociétés de production et de distribution d'électricité les liens qui lui ont permis de réaliser dans de bonnes conditions la transformation de leur mode de traction.

- b) La Société Nationale participe à la Compagnie Nationale du Rhône pour des motifs d'ordre national (15 millions versés), en raison de ses besoins en électricité et dans l'intérêt de son trafic; nous rendons compte, dans l'annexe 2, de l'état des trois aspects de son activité : énergie, navigation, irrigation.
- c) Sont classées dans les Sociétés (ou Organismes) d'approvisionnement : la Société "Les Consommateurs de Pétrole" à la constitution de laquelle les Réseaux ont participé (1) en vue de s'affranchir de certains groupements d'intérêts, et le Consortium Forestier des Grands Réseaux, fondé à l'issue et d'après l'expérience de la dernière guerre, et destiné à les approvisionner en bois coloniaux : traverses et bois nécessaires au Service du Matériel et de la Traction (13,4 M investis).

3° - Sociétés d'Habitations à bon marché -

Il s'agit ici d'un investissement de 42 millions (65 M en nominal), dans un grand nombre de Sociétés d'habitations d'importance d'ailleurs inégale, destinés soit à favoriser la construction ou la location de logements sains, soit à consentir des prêts à nos agents en vue de cette construction; sur ces 42 millions, 39 concernent les Sociétés dans lesquelles le domaine public des Réseaux - la S.N.C.F. maintenant - intervient pour 99 ou 100% du capital.

Ces Sociétés ont rendu à nos agents de grands services puisque, par leur action directe ou par leur intermédiaire 5.871 logements ont été mis à la disposition de nos agents et 11.743 prêts consentis, prêts dont la valeur moyenne, jusqu'à ces derniers temps, était voisine de 50.000 fr.

(1) Pour 4,5 M.

Les Sociétés de transport
dans lesquelles la S.N.C.F. possède
des participations

Elles peuvent se ranger en 6 catégories :

- A - Compagnies de Chemins de fer,
- B - Sociétés de Transports automobiles,
- C - Une Compagnie de Navigation aérienne,
- D - Compagnies de Transports fluviaux et maritimes,
- E - Sociétés de Transports et d'Entrepôts⁽¹⁾ Frigorifiques,
- F - Divers (Association pour la Construction du Tunnel sous la Manche et Consortium pour l'Avant-Port du VERDON).

La part de la S.N.C.F. dans leur capital social ressort à l'heure actuelle à une valeur nominale de 177 millions ; la part actuellement libérée de ces participations a été acquise pour la somme de 179 millions. Elle se répartit comme suit :

	<u>Nominal</u>	<u>Versé⁽²⁾</u>
- Compagnies de Chemins de fer	68 M	65 M
- Transports Automobiles	43 M	28 M
- Navigation (aérienne, fluviale, et maritime)	12 M	10 M
- Frigorifiques	42 M	64 M ⁽²⁾
- Divers (ci-dessus)	12 M	12 M
Totaux	177 M	179 M

(1) L'exploitation des wagons frigorifiques ayant pour complément indispensable celle des entrepôts frigorifiques.

(2) Sur cette somme, 59 M font l'objet de paiements échelonnés.

A - Compagnies de Chemins de fer -

Cette catégorie comprend des voies ferrées d'intérêt local affluentes des anciens Réseaux du Nord et du Midi et une Compagnie étrangère : la Compagnie du Chemin de fer des Alpes Bernoises ; le nom de ces Compagnies ainsi que les renseignements principaux sur la participation de la S.N.C.F. et les dividendes distribués figurent pour chacune de ces Compagnies sur le tableau général joint à cette étude.

Chemins de fer des Alpes Bernoises - La participation des Chemins de fer français (6,2 millions de francs suisses en valeur nominale⁽¹⁾) à la Compagnie des Chemins de fer des Alpes Bernoises (BERNE, BRIGUE) date de 1911 : la zone directe d'influence du B.L.S. (BERNE-LOETSCHBERG - SIMPLON) s'étend sur le triangle commercial qui a pour base les régions comprises entre CALAIS et la frontière belge et pour sommet DELLE et BALE. Il facilite en particulier le passage par les voies françaises d'un trafic en provenance ou à destination de l'Angleterre, qui est sollicité par d'autres voies n'empruntant pas nos lignes notamment vers MILAN et BRINDISI via BERNE.

Chemins de fer d'intérêt local - Les autres participations sont prises dans 8 Compagnies de Chemins de fer d'intérêt local : 3 sur le territoire du Réseau du Midi et 5 sur celui du Nord ; nous donnons, à titre d'exemple, la physionomie des circonstances qui ont provoqué les souscriptions du Réseau du Nord : les petites lignes en question avaient été concédées entre 1866 et 1877 ; la Compagnie du Nord désirant éviter la concession de lignes dont l'Exploitation par un Réseau d'intérêt général eût été onéreuse, et se rendant compte que la construction de ces lignes était inévitable, et d'ailleurs intéressante pour elle à titre d'affluents, encouragea leur création, et fournit, pour certaines, une part du capital ; elle put d'ailleurs, à cette occasion, exercer une influence heureuse sur le tracé de ces lignes.

Leur rôle d'affluents est resté tout à fait net : ainsi, pour la ligne d'ACHIET à BAPAUME, 61.000 voyageurs (sur 124.000) sont des voyageurs "Nord", cette proportion est respectivement de 20, 14, 28, 110 pour les 4 autres

77	25	28	312
----	----	----	-----

(1) à laquelle s'est ajouté, en 1939, le rachat au domaine privé de l'Est de 1.000 actions de 400 frs suisses chacune pour 1.000 frs suisses au total.

lignes en question⁽¹⁾ ; en ce qui concerne les marchandises, les marchandises "Nord" interviennent respectivement (en tonnes) dans les proportions importantes suivantes :

<u>98.000</u>	<u>100.000</u>	<u>34.000</u>	<u>4.600</u>	<u>41.000.</u>
149.000	145.000	102.000	7.800	88.000

Il reste indiqué pour la S.N.C.F. de continuer aux Compagnies en question l'aide technique et parfois financière qu'elle leur a donnée : la Région du Nord négocie d'ailleurs avec elles la révision de certaines prestations.

B - Transports automobiles -

Il s'agit des 5 Sociétés de transports automobiles créées par les Compagnies pour assurer des circuits touristiques et desservir certaines régions en liaison avec le chemin de fer ; la part de la S.N.C.F. est, ici, très importante, comme le montre le tableau ci-dessous⁽²⁾ :

			<u>Capital nominal</u>
S.T.A.M.	(Midi)	95 %	15 M
S.T.A.P.O.	(P.O.)	90 %	3,75 M
T.P.L.M.	(P.L.M.)	82 %	20 M
S.T.A.R.N.	(Nord)	78 %	4,10 M
S.A.T.E.	(Est)	78 ⁴³ %	7,50 M

Nous ne referons pas ici l'historique de ces Sociétés, qui reflèterait l'évolution des idées et des mesures réglementaires sur la coordination des transports routiers ; nous rappellerons seulement les rôles essentiels que chacune de ces Sociétés joue à l'heure actuelle ; une de leurs caractéristiques communes est de seconder les Régions dans leur politique de coordination ; les modalités de cette action sont, comme on va le voir, assez variables d'une Région à l'autre ; cela provient à la fois de la diversité des situations régionales et des orientations données à chacune de ces Sociétés par chacun des Réseaux avant la création de la S.N.C.F.

La situation financière de ces Sociétés n'est qu'un des éléments qui permettent de juger de leur utilité, puisqu'il faut notamment tenir compte de toutes les dépenses

(1) VELU- BERTINCOURT à St-QUENTIN - BOISLEUX à MARQUION - HERMES à BEAUMONT - Voies Ferrées d'intérêt local (sur 5 départements).
 (2) La S.A.T.O.S. (ex-Réseau de l'Etat) est en liquidation.

d'exploitation par fer qu'elles nous évitent. et des trafics qu'elles nous procurent.

S.A.T.E. (Est) - La S.A.T.E. assurait, au début de 1938, 13 services de remplacement de trains et 10 services affluents, dont quelques-uns subventionnés par les départements ou les communes ; pendant l'année 1938, le kilométrage total, les recettes et les dépenses ont été légèrement réduits ; on espère un dividende pour un avenir prochain.

S.T.A.M. (Midi) La S.T.A.M. exploite diverses sortes de services :

1°) Autobus : 6 lignes seulement (214 km) en 1938 au lieu de 84 en 1932, en vue d'assainir la situation financière ; les services sont effectivement assurés, sous la responsabilité de la S.T.A.M., par des entrepreneurs qui supportent tous les risques de l'exploitation.

2°) Factage et Camionnage : à TOULOUSE, TARBES, CASTRES et BEGLES - S'y ajoutent des services de groupage de marchandises de domicile à domicile entre BORDEAUX et 6 grandes villes, ainsi qu'entre TOULOUSE et PERPIGNAN.

On estime qu'en 1938 cette activité a permis de maintenir ou de récupérer un tonnage de 24.000 tonnes et une recette de 5.800.000 frs.

Amortissements importants, mais pas encore de bénéfices.

S.T.A.R.N. (Nord) - Exploite 32 lignes régulières (900 km) et deux circuits touristiques (67 km) ; le parc comprend 99 autobus ; 1.752.000 voyageurs ont été transportés en 1938 - La situation financière est saine.

S.T.A.P.O. (P.O.) - Tous les services sont confiés par elle à des sous-traitants ; ils comprennent :

1°) des services organisés ou gérés à la demande de la S.N.C.F. :

- Remplacement de trains de voyageurs.

- Remplacement de trains de marchandises (fer - auto - domicile) (110000 tonnes).

- Tourisme et services saisonniers : 8.441 km de lignes - 1.556.000 frs de recettes;

2°) des services organisés à la demande de certains départements : Corrèze - Lot - Tarn-et-Garonne.

Au total, le bénéfice d'exploitation a été de 192.000 frs en 1938, et se trouve porté, par le jeu de

diverses provisions et reports, à 353.000 frs. De plus, la Société dispose de disponibilités égales à 2 millions (1) donc situation financière bonne, aide apportée contre la concurrence, limitation des pertes dans l'exploitation des lignes à faible trafic, développement du tourisme.

T.P.L.M. (P.L.M.). - C'est la filiale dont le capital est le plus élevé ; ses résultats, du point de vue touristique, sont d'ailleurs bien connus et appréciés ; l'ensemble de ses services voyageurs a assuré en 1938 le transport de 4.197.000 personnes.

Services affluents contrôlés par la T.P.L.M. :
5 services en Savoie ; leur équilibre financier est réalisé.

Le service de remplacement de trains a considérablement décréu, comme suite à des traités directs conclus par la S.N.C.F. avec d'autres entrepreneurs.

L'activité de la T.P.L.M. qui comprenait déjà l'étude de questions d'horaires, d'itinéraires et de tarifs avec 64 services routiers (5 millions km-voitures), s'est étendue en 1938 dans un sens analogue ; elle comprend maintenant aussi la mise au point de services de remplacement, la détermination des redevances à verser par les entrepreneurs qui les assurent et le contrôle technique et financier de leurs services ; la T.P.L.M. dispose à cet égard d'agents spécialisés dont la compétence est précieuse.

C - Transports aériens -

Il s'agit d'une participation dans la Société Air-France dans laquelle la S.N.C.F. possède 9 % du capital, pour une dépense réelle de 8,64 millions ; la souscription a été faite lors de la fusion des Sociétés qui ont constitué Air-France.

Nous ne nous étendrons pas ici sur la gestion de cette Société ; son caractère de Société de transport d'intérêt national justifie la présence de la S.N.C.F. dans son Conseil ; le nombre des voyageurs transportés par Air-France est passé de 89.000 en 1937 à 104.400 en 1938 et le tonnage postal a doublé pendant cette même période. Ces croissances ont continué en 1939. Subvention de l'Etat : 230 millions en 1938 pour 174 millions de recettes (trafic et divers) - Bénéfices : 6 millions.

(1) Cette situation a cessé d'exister en Décembre 1939, un quart de capital nominal (moitié du capital versé) ayant été remboursé.

D - Sociétés de navigation fluviale et maritime -

Il s'agit de deux Sociétés.

1°) Compagnie Générale pour la Navigation du Rhin :

La présence de la S.N.C.F. dans cette Compagnie se justifie ici encore par le caractère national de cette entreprise de transport, qui est d'ailleurs plus directement encore intéressée aux questions ferroviaires qu'AIR-FRANCE (gros trafic de transit et local à STRASBOURG, arri- vage de charbons de traction S.N.C.F., questions de tarifs fer et eau ... etc).

Notre participation n'est que de 3 % du capital (375.000 frs) - nous avons un représentant à cette Société. Il a été rendu compte, en leur temps, au Conseil des questions touchant les tarifs ou le partage de trafics, internationaux ou français (fer-eau).

2°) Nouvelle Compagnie Havraise péninsulaire de navi- gation.

Compagnie ayant pris la suite de la Compagnie Havraise péninsulaire après sa liquidation ; après réévaluation consécutive à cette liquidation, la S.N.C.F. ne possède plus que 1 million en capital nominal dans cette affaire dont le capital total actuel s'élève à 22 millions. Société en amélioration.

E - Vagens frigorifiques et entrepôts frigorifiques -

La S.N.C.F. participe à cet égard à 3 entreprises exploitant : la première des wagons, la deuxième des wagons et des entrepôts et la troisième un entrepôt.

Des deux Sociétés s'occupant de transports, l'une, la S.E.F., concernait plus spécialement, avant la création de la S.N.C.F., le Réseau de l'Etat, l'autre la S.T.E.F., les Réseaux d'Alsace-Lorraine, du P.L.M., du Nord et de l'Est ; sur le P.O. et le Midi, l'exploitation des wagons frigorifiques était confiée à une Société dépendant entiè- rement du domaine privé (C.T.F.).

Il n'est plus besoin de justifier l'intérêt que présente à l'égard de la S.N.C.F., une organisation de transports sous le régime de température dirigée, effectués sous son égide et d'après ses directives ; cet intérêt est d'ailleurs à l'origine des études actuellement en cours en vue de réor- ganiser l'ensemble de ces transports sur des bases nouvelles correspondant à la fusion des Réseaux. Mais la mise en oeuvre d'une technique aussi particulière que celle des

transports frigorifiques nécessite l'emploi d'un personnel spécialisé et une grande souplesse en matière commerciale.

C'est pour ces motifs que les anciens Réseaux avaient confié à des Sociétés filiales l'exploitation des transports frigorifiques sur leurs terrains. Les Sociétés filiales disposent de wagons loués par les Réseaux et d'un parc qu'ils ont fait construire.

1°) Société d'Exploitation de Wagons Frigorifiques (S.E.F.) créée en 1927 par le Réseau de l'Etat ; la S.N.C.F. possède 83,5 % du capital social qui s'élève, en nominal, à 2 millions.

L'Exploitation de la S.E.F. répond bien aux buts poursuivis lors de sa création : en 1938, 180.136 tonnes de denrées périssables ont été acheminées par des wagons frigorifiques (en augmentation d'ailleurs de 4,5 % sur 1937), chiffre qui, quoique dépassé de beaucoup par la S.T.E.F. (voir ci-après), donne une idée de l'importance du trafic en question. Le parc possédé ou loué par la S.E.F. était de 1.112 wagons en 1938. Un bénéfice de 1.356.000 frs (porté à 1.776.000 frs par suite de reliquats antérieurs) - bénéfice considérable eu égard au capital de la Société - a permis la distribution de dividendes et une mise en réserve importante (1 million).

Nos Administrateurs signalent l'intérêt d'une concentration entre les mains d'une Société unique de l'exploitation des wagons loués ou appartenant aux trois Sociétés suivantes : 1°) la S.E.F. - 2°) la Compagnie des Transports Frigorifiques (C.T.F.) constituée sur le domaine privé de l'ex-P.O. et ayant trait aux transports des Réseaux P.O. et Midi (le Syndicat d'Exploitation de Wagons Frigorifiques (S.E.I.M.) coordonne l'activité de ces deux Sociétés) - 3°) la S.T.E.F. dont il va être parlé. Cette question est en cours de solution.

2°) S.T.E.F. -

La S.N.C.F. possède 98 % du capital (40 millions) - trafic : 322.000 tonnes de denrées périssables - Parc loué ou possédé : 1.345 wagons.

La progression du tonnage s'est manifestée non seulement pour la S.T.E.F., mais pour les Sociétés où la S.T.E.F. possède des participations.

Bénéfice : 5,63 millions en 1938 ; la S.N.C.F. a touché en Avril 1939 un dividende de 10 % sur ses actions. Comme pour la S.E.F., situation financière excellente.

3°) Société des Docks Frigorifiques du HAVRE.

La S.N.C.F. possède 20 % du capital, lequel est de

7 millions ; la Société possède, de son côté, une participation proportionnellement très importante dans l'exploitation de l'Entrepôt Frigorifique de VAUGIRARD.

Situation financière satisfaisante - Bénéfices :
278.000 frs en 1938 - Réserve pour amortissements :
7 millions.

La Société effectue les opérations d'entreposage et de transit ; elle a reçu, entreposé, ou transité en 1938 : 16.400 tonnes de denrées, principalement fruits frais et viandes ; ses réexpéditions ont été faites : pour 11.905 tonnes par fer (surtout en wagons isothermes) et pour 3.930 tonnes seulement par route ; la concurrence routière joue principalement pour les fruits frais, où elle nous enlève 50 % du trafic.

F - Divers -

Parmi les Sociétés dont l'activité touche aux questions de transport, nous mentionnerons ici :

a) une Association en participation créée en 1875 et qui a obtenu du Gouvernement français la concession de la section française d'un chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre. Elle a procédé à d'importantes études et à quelques travaux (forages et creusement de deux galeries de 2 km) - Participation Nord transférée à la S.N.C.F. (1.325.000 frs).

Son intérêt reste de premier plan et la guerre maritime l'illustre tragiquement ; mais il ne serait pas moindre, économiquement, en temps de paix.

b) le Consortium de l'avant-port du VERDON -

Les Compagnies du Midi, du P.O. et le Port Autonome de BORDEAUX l'ont constitué, en 1922, en versant : les deux premières, chacune 5.500.000 frs, le troisième (à ce moment la Chambre de Commerce de BORDEAUX) : 13.000.000 frs le but en était la construction et l'exploitation du port du VERDON.

Après la convention initiale, approuvée par une loi, une seconde convention règle en fait les rapports de la S.N.C.F. et du Port Autonome. Il n'y a pas de résultat financier, ni même de budget propre à l'exploitation du VERDON, le déficit annuel étant couvert par le Port dans la masse de son budget. La S.N.C.F. ne participe pas à l'Administration de l'Avant-Port du VERDON.

Les Sociétés d'Equipement industriel et d'approvisionnement
dans lesquelles la S.N.C.F. possède des participations.

Nous rangeons sous cette rubrique :

- 5 Sociétés de distribution d'énergie électrique.
- La Compagnie Nationale du Rhône, qui nous intéresse à divers points de vue, et principalement du point de vue de la fourniture d'électricité.
- 2 Sociétés ou Organismes d'approvisionnement en produits matériels.

1°) Sociétés de distribution d'énergie électrique -

Les investissements de la S.N.C.F. dans ce groupe s'élèvent à 103,3 millions (1) répartis comme suit :

- | | |
|---|---|
| - à la Société Hydro-Electrique du Midi (S.H.E.M.) | 60 ^M représentant 80 % du capital social. |
| - à l'Union Hydro-Electrique (U.H.E.) | 29 ^M 8 représentant 30 % du capital social |
| - à la Société de transport d'énergie Centre-Ouest (S.A.T.E.C.O.) | 9 ^M 7 représentant 14 % du capital social |
| - à la Société pour le transport de l'énergie électrique du Massif Central (T.E.M.A.C.) | 3 ^M représentant 10 % du capital social |
| - à la Société de transport d'énergie Rouergue-Auvergne (T.E.R.A.) | 0 ^M 8 représentant 7 % du capital social |

(1) sommes réellement versées.

Les installations, les domaines d'exploitation, les interconnexions, les relations financières qu'ont en général entre elles les Sociétés de distribution d'électricité sont fort complexes ; la S.N.C.F. se trouve en relation avec certaines de ces Sociétés, soit pour le transport de l'énergie qu'elle produit pour elle-même, qu'elle vend, qu'elle achète, ou que ces Sociétés font passer sur ses lignes, soit pour la vente de ses excédents pendant certaines périodes de l'année et pour les péages correspondants ; en particulier, la S.N.C.F. avait vendu en 1937 du courant à l'U.H.E. pour 2.060.000 Frs (usine de COINDRE), pour 947.000 Frs (usine de MAREGES) et pour 7 millions à l'U.P.E.P.O. (1) ; ces ventes se sont poursuivies en 1938 où elles ont atteint respectivement 2.012.000 Frs, 714.000 Frs et 10.500.000 Frs.

Les Sociétés T.E.M.A.C., S.A.T.E.C.O. et T.E.R.A. sont uniquement des transporteurs d'énergie, et la S.N.C.F. n'a dans ces Sociétés qu'une participation relativement faible (10 %, 14 %, 7 %) - La situation des lignes de la T.E.R.A. (Rouergue-Auvergne) est particulièrement intéressante : elles assurent la liaison entre les Pyrénées et le Massif Central, dont la conjugaison du point de vue hydraulique est fondamentale. - La T.E.M.A.C. exploite en pool avec les Sociétés U.D.E., Inter-Paris et S.N.C.F. le Réseau de transport d'énergie Massif Central - PARIS. La S.N.C.F. possède à cet égard l'artère de 220.000 volts MAREGES-CHEVILLY et 4 postes de transformation ou de compensation : les bénéfices sont répartis entre les participants au prorata de la valeur de leurs installations respectives. - Les lignes de la S.A.T.E.C.O. sont en contact, en plusieurs points, avec les nôtres ; elles fournissent une alimentation de secours pour la ligne électrifiée TOURS-BORDEAUX et permettent de placer, dans la région de NANTES et de SAINT-NAZAIRE, une partie des excédents de nos usines du Massif Central et des Pyrénées.

Au contraire, la S.N.C.F. possède 80 % du capital de la Société hydroélectrique du Midi (S.H.E.M.) qui produit de l'énergie dans les Pyrénées, et règle le rythme de sa production au mieux des intérêts communs de la S.H.E.M. et de la S.N.C.F. compte tenu des possibilités existantes dans le Massif Central (2). La S.H.E.M., qui était débitrice de la S.N.C.F. des avances que celle-ci lui avait consenties, a restitué la totalité de ces avances et son compte est maintenant créancier.

En ce qui concerne, enfin, l'U.H.E. et pour nous en tenir

- (1) Cette Société est signalée dans le tableau N° 1, non parce que la S.N.C.F. en est actionnaire, mais à cause d'une participation d'une nature particulière qu'elle possède (voir colonne "Observations").
- (2) La S.N.C.F. ne procède d'ailleurs pas, avec la S.H.E.M. à des opérations d'achat proprement dit de courant, mais à des échanges de courant en vue de la meilleure utilisation de l'énergie.

à l'aspect principal de ses rapports avec la S.N.C.F., elle a acheté, jusqu'en 1938, l'énergie disponible de la S.N.C.F. qui transportait sur ses lignes à la fois cette énergie et celle que produisait directement l'U.H.E. : actuellement, les ventes à l'U.H.E. ont cessé ; la S.N.C.F. reste transporteur pour le compte de l'U.H.E.

Cette Société, où la participation de la S.N.C.F. est également importante - quoique dans une mesure moindre que pour la S.H.E.M. (30 % du capital) - était chargée, en 1938, de l'exploitation technique et commerciale, pour le compte de la S.N.C.F. des usines de COINDRES et de MAREGES, ainsi que du poste d'EGUZON. Par la suite, elle n'en a plus été chargée que du point de vue technique seul ; l'U.H.E. entretient aussi, pour le compte de la S.N.C.F., les lignes à 90.000 volts et à 220.000 volts de l'Ex-réseau du P.O.

En dehors des rapports qu'elles ont avec le Chemin de fer ces Sociétés concourent d'une manière efficace à l'équipement national hydro-électrique de la France.

Les travaux ainsi engagés ont exigé chez plusieurs d'entre elles des augmentations de capital :

- S...T.E.C.O.	: 12 millions + 6.400.000 Frs	en cours de réalisation
- T.E.M.A.C.	: 25 " + 5.000.000 Frs	"
- T.E.R.A.	: 4,8 " + 60.000.000 Frs	"

La situation de ces Sociétés de production ou de distribution d'électricité est en général excellente : l'U.H.E. a pu payer 5.087.000 Frs de dividendes en 1938 ; seule, la S...T.E.C.O. solde l'exercice 1938 par une perte de 2.680.000 Frs (dotation d'amortissement accrue, toutefois, de 881.000 Frs) et compte tenu du résultat des années précédentes, le solde du compte profits et pertes est débiteur de 4.555.000 Frs : on espère que la mise en service de toutes les lignes de ce Réseau se traduira, pour 1939, par une augmentation sensible de ses recettes.

2*) Compagnie Nationale du Rhône.-

Société d'intérêt national triple : énergie électrique, navigation, irrigation et autres emplois agricoles, chacun de ces points de vue étant en relation avec les intérêts de la S.N.C.F., plus particulièrement pour l'électrification d'une partie de la ligne de PARIS à MARSEILLE, ainsi que pour le supplément de trafic espéré de la mise en valeur de la plaine de Crau ; la S.N.C.F. possède 60 millions sur le capital social qui est de 240 millions.

En ce qui concerne l'utilisation hydro-électrique du fleuve, les travaux de barrage de Génissiat sont en cours (64 millions dépensés fin 1938); l'année 1939 doit comporter, pour le barrage lui-même, des investissements d'un montant encore plus élevé, sans compter les travaux connexes.

Les industriels réunis dans le Groupement de l'Electricité se sont engagés pour l'avenir à absorber l'énergie produite par l'équipement de Génissiat, supposée limitée à 220.000KW, mais dont la puissance est susceptible d'atteindre 416.000 KW.

Du point de vue de la navigation, la création du port Edouard Herriot à LYON (64 millions) est en cours, y compris les voies ferrées et routières : les premiers dépôts d'hydrocarbures sont en exploitation.

Entre LYON et la mer, la solution adoptée est l'amélioration du courant libre : la C.N.R. prend progressivement à sa charge les travaux précédemment faits dans ce but par le Service de la Navigation de l'Etat et a passé les marchés nécessaires.

Pour le canal de PORT-ST-LOUIS à PORT-de-BOUC, la C.N.R. a porté sa contribution à 20 millions.

Du point de vue de l'irrigation, il s'agit principalement de l'arrosage de la Crau, susceptible de produire ainsi un fourrage abondant : la C.N.R. a pris les dispositions utiles pour fournir aux agriculteurs groupés en Coopérative l'énergie électrique nécessaire aux stations de pompage (400 Kw depuis le 1^{er} Avril 1938).

En dehors de ce programme d'action, la C.N.R. a souscrit ou augmenté ses participations à 3 Sociétés ou Groupements susceptibles d'absorber l'énergie électrique de Génissiat : au total 13 millions, à quoi s'ajoutent des prêts.

Le compte d'Exploitation proprement dit ne commencera à fonctionner qu'en 1940.

3°) Les Consommateurs de Pétrole -

Cette Société a été créée, en 1920, pour une durée de 99 ans, en vue d'assurer aux actionnaires consommateurs les fournitures de combustible liquide, huile de graissage et tous produits pétroliers nécessaires à leur industrie ; il s'agissait dans l'état où se trouvait l'organisation des transporteurs et des fabricants - d'améliorer, pour les participants à cette

Société, les conditions de qualité et de bon marché des produits en question.

Dans un rapport présenté le 6 Avril 1938 au Conseil d'Administration de la S.N.C.F., M. le Président GRIMPRET a rappelé les diverses décisions ministérielles sur le mode de passation de nos marchés avec cette Société, question évidemment liée au degré d'intérêt qu'elle présente pour nous: pour les produits blancs, le Ministre a décidé d'appliquer actuellement le régime habituel d'adjudication en demandant qu'on réexamine cependant la question en cas de manoeuvres anormales d'autres fournisseurs; en ce qui concerne, au contraire, les produits noirs, pour lesquels la Société a équipé son usine de DONGES, un contrat de gré à gré a été passé et approuvé par la Commission des Marchés; il est avantageux pour la S.N.C.F.

En 1938, les Consommateurs de Pétrole ont fourni environ 60.000 tonnes d'hydrocarbures dont 18.000 tonnes de produits noirs.

Cette Société apporte aussi à la S.N.C.F. une collaboration utile sur plusieurs points, où nous bénéficions des compétences de son personnel spécialisé (gérance de dépôts d'hydrocarbures, installation et entretien de postes distributeurs de carburants, études d'amélioration et de régénération des huiles, etc...), ou de son volant d'affaires qui lui a permis de réaliser une rapidité et une régularité très satisfaisantes de ses livraisons.

Le capital de cette Société est de 60.000 millions : la S.N.C.F. en possède 8% et les anciens Réseaux en ont souscrit 43% sur leur domaine privé; le Président de la Société représente la Compagnie du Nord et le Vice-Président celle de l'Est; la S.N.C.F. a deux Administrateurs sur 15.- Le bénéfice de 3.500.000 fr. n'a pas donné lieu à dividende, mais les réserves se montent à 8,2 millions.

4°) Consortium Forestier et Maritime -

Le Consortium Forestier et Maritime a été créé par les Grands Réseaux de Chemins de fer, en 1920, pour procéder à l'exploitation de forêts sur la Côte Occidentale d'Afrique et pour assurer le transport des bois par mer. (1) Il a obtenu des

(1) Le Consortium n'a pas fonctionné, en fait, à ce dernier titre; le capital correspondant (250.000 fr.) a été remboursé.

concessions en vue de se procurer des traverses et des bois d'oeuvre. Actuellement, il est reconnu préférable de consacrer toute l'activité des exploitations du Gabon à la fourniture de bois d'oeuvre, l'appoint en traverses qu'elles pourraient apporter à la S.N.C.F. étant moins utile.

Cet Organisme est géré par un Comité de Gestion qui comprenait, avant la création de la S.N.C.F., 12 membres, Administrateurs ou Fonctionnaires des Réseaux, et qui est actuellement composé de 7 Fonctionnaires de la Société Nationale.

Le capital appelé au titre Forestier, auquel ont participé tous les Réseaux (sauf l'A.L.) s'élevait à l'origine à 23 millions. Par suite d'amortissements effectués de 1925 à 1936, il a été réduit à 13.399.900 fr. Ce chiffre sera vraisemblablement ramené à 11.877.000 fr. lorsque les comptes de 1937 et 1938, qui n'ont pas encore été examinés par le Comité de Gestion, auront été approuvés.

Le Consortium continue l'exploitation de ses concessions au Gabon.

En raison de la constitution de la S.N.C.F., une nouvelle forme administrative et juridique doit être donnée au Consortium. Elle fait actuellement l'objet d'études des Services Financiers et du Contentieux.

Sociétés d'Habitation et de Crédit Immobilier
dans lesquelles la S.N.C.F. possède des participations

La S.N.C.F. a investi dans ce groupe de Sociétés 42 millions représentant une participation de 65 millions en nominal.

Sur ces 42 millions, 39 millions correspondent à des Sociétés propres à chaque ancien Réseau, dans lesquelles il possédait la totalité des actions (99 ou 100 %), et dont l'activité était le plus souvent réservée aux seuls chemins ; ce sont les suivantes :

Nom de la Société	Capital effectivement versé par la S.N.C.F.	Pourcentage de la S.N.C.F. dans le capital effectivement versé	Fraction du capital nominal libérée
Société Immobilière des Chemins de fer de l'Etat (S.I.C.E.)	26 M	99,9 %	totalité
Société Immobilière des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine (S.I.C.A.L.)	5 M	99,9 %	totalité
Société de Crédit Immobilier des Chemins de fer de l'Est ...	4 M 5	100 %	1/4
Société des Habitations du Nord (S.H.N.)	1 M 5	100 %	1/4
Fédération des 10 Sociétés de Crédit Immobilier P.O.	1 M 1	99 %	1/4
Société des H.B.M. des Chemins de fer du Midi	1 M	99,5 %	totalité
Société de Crédit Immobilier des Chemins de fer du Midi ...	0 M 2	99,9 %	1/4

Le surplus, soit 3 millions, est réparti dans de très nombreuses Sociétés de Crédit Immobilier et d'H.B.M. de PARIS et de province.

Dans la 3^{ème} partie du tableau général, nous avons donné, outre les renseignements financiers et chronologiques que comportaient déjà ses deux premières parties, des renseignements sur les avantages que les cheminots ont retirés de l'activité de chaque Société, comme prêts ou comme construction et location directe par la Société.

On y remarque que, d'une manière presque tout à fait générale⁽¹⁾, ces avantages sont très supérieurs à ceux qu'on aurait pu escompter d'après le pourcentage de capital souscrit par ces Sociétés ; par exemple : Crédit Immobilier de BEZIERS, 17 % de prêts accordés pour 6 % de capital souscrit - Crédit Immobilier des Landes, 11 % pour 5 % souscrits - Lot-et-Garonne, 23 % pour 15 % souscrits - Pas-de-Calais, 16 % pour 0,25 % souscrits - Société Centrale de Crédit Immobilier, 16 % pour 2 % souscrits (il s'agit de 1.868 prêts) - COMPIEGNE, 17 % pour 5 % souscrits, etc... et de même pour les logements construits ou loués (MONTARGIS : 17 % de logements à des cheminots pour 11 % de capital souscrit - SAINT-ETIENNE : 12 % pour 6 % souscrits -, Société "Le Progrès" : 16 % pour 2 % souscrits, etc...).

La diversité, en nombre et en caractère, des Sociétés en question traduit, outre la diversité des conditions locales, des différences dans la politique du logement des anciens Réseaux; il ne faut cependant pas oublier que ces participations ne donnent qu'une idée très incomplète de ~~ces~~ ^{leurs} efforts : il s'y ajoute en effet d'autres modes de financement, tels que la construction par le Réseau lui-même (et par exemple à la fin de la guerre 1914-1918), soit sur fonds d'établissement, soit sur les fonds des Caisses de Retraites ; aussi ne saurait-on comparer valablement d'après ce qui suit le total des réalisations des divers Réseaux.

Un très grand nombre des Sociétés fonctionne sous le régime de la législation sur les H.B.M. et les autres⁽²⁾ subventionnent des Sociétés de ce type ; l'activité des unes et des autres est donc, directement ou indirectement, en rapport étroit avec les crédits que le Gouvernement a affectés, ces dernières années, aux prêts, subventions,

(1)- Il y a 2 ou 3 exceptions sur le très grand nombre de Sociétés dont il s'agit.

(2)- Ce sont la S.I.C.E. (Etat), la S.I.C.A.L. (A.L.), la S.H.N. (Nord).

et bonifications d'intérêt qu'il leur consent : à cet égard, M. RISLER a signalé dans le rapport au Conseil Supérieur des H.B.M. qu'il a adressé au Ministre de la Santé Publique (J.O. du 2/11/39) combien les ressources affectées par l'Etat à l'oeuvre des H.B.M. avaient décliné, avaient été irrégulières, et avaient, de ce fait, nuit à la continuité et à l'intensité de la vie des H.B.M. : entre 1928 et 1933, 1 à 3 milliards par an ; en 1933, aucun crédit ; de 1934 à 1938, 400 millions et 200 millions en 1939.

Le taux de participation du Chemin de fer, quand il n'est pas de 99 ou 100 %, est (sauf de rares exceptions) fort bas (voir 5^{ème} colonne du tableau).

La situation financière des Sociétés où nous participons est très généralement bonne et presque toutes distribuent des dividendes (voir tableau général) ; en ce qui concerne le développement ou même l'activité de certaines, on doit se souvenir qu'ils dépendent, en grande partie, des ressources qui proviennent en définitive de l'Etat.

Ancien Réseau de l'Etat --

La S.I.C.E. (Société Immobilière des Chemins de fer de l'Etat) a disposé d'un capital important (26 millions) entièrement souscrit par le Réseau : son activité est triple : construire, prêter aux agents, participer à des Sociétés d' H.B.M. - Elle est d'ailleurs considérable, comme il résulte des indications suivantes.

Elle s'est intéressée à 50 organismes régis par la législation des H.B.M. (elle-même ne l'est pas) et a créé 5 filiales en diverses localités. Elle a participé, depuis sa fondation, à la construction de 6.681 logements, et consenti des prêts pour 23,4 millions (3.919 prêts), dont 17,5 millions ont déjà été remboursés.

Au cours de l'exercice 1938, la S.I.C.E. a achevé la construction à TRAPPES de 24 logements en 2 immeubles de 2 étages. Elle a consenti 12 prêts pour remettre à flot des agents qui ne pouvaient plus acquitter leurs échéances contractées vis-à-vis des Crédits Immobiliers et 304 prêts hypothécaires pour un montant de 2.395.000 francs. Enfin, elle s'est rendue adjudicataire d'un terrain de 6.900 m² à SAINT-CYR-l'ECOLE, situé en prolongement des logements de la Société d'H.B.M. de la région de VERSAILLES et qui pourrait éventuellement être affecté à la construction de logements pour agents de Chemins de fer.

La situation financière est satisfaisante - Réserves : 1.838.000 francs. Il n'a pas été distribué de dividende.

Sur l'ex-Etat, il n'existe, en dehors de la S.I.C.E., qu'une Société Coopérative régie par la législation des Sociétés d'H.B.M. : Le Foyer Cheminot, dont la S.N.C.F. possède 21 % du capital ; cette Société, qui existe depuis 1927, a fort peu profité des avantages de cette législation : son capital est de 1.790.000 francs, dont 400.000 francs versés par le Réseau et 300.000 francs par la S.I.C.E. ; elle en a construit que 36 logements.

Ancien Réseau d'Alsace et de Lorraine -

L'organisation y était parallèle à celle que nous venons de décrire : une Société non soumise à la législation des H.B.M., la S.I.C.A.L., dont le capital (5 millions) a été entièrement souscrit par le Réseau ; elle a construit et loué 27 maisons de 2 logements chacune, consenti un prêt de 400.000 francs à la Société Coopérative "La Maison du Cheminot" (aux 3/4 remboursé), et acquis à WALBACH une propriété qui fut aménagée en préventorium. En 1938, activité réduite à certains travaux complémentaires à WALBACH.

La Coopérative "La Maison du Cheminot", dont nous venons de parler, a construit 129 logements dont 120 pour des chem.nots.

Ancien Réseau du Nord -

La "Société des Habitations du Nord" est, comme la S.I.C.E. et la S.I.C.A.L., une Société entièrement financée par le Réseau, et du type de droit commun, c'est-à-dire non soumise à la législation des H.B.M.

Capital : 6.000.000 francs dont 1,5 million seulement appelé.

L'activité de cette Société est très réduite depuis 1933.- (33 logements à AULNAY et 28 logements à DEUIL) ; d'ailleurs, les 3/4 des ressources actuelles de la Société (1.534.000 francs) sont en valeurs mobilières ou en disponibilités en caisse ou en banque, 1/3 seulement est investi en prêts ou correspond aux frais de constitution de la Société.

Pour le Nord, signalons encore 3 autres Sociétés : Pas-de-Calais, COMPIEGNE, où la participation S.N.C.F. est très faible et la Société Centrale de Crédit Immobilier (prêts hypothécaires), très importante Société datant de 1912, au capital de 16 millions, et où le Nord avec le P.O. ont souscrit 75.000 francs ; notons qu'avec son capital

de 16 millions cette Société a consenti des prêts pour 449 millions ; comme il est dit ci-dessus, la part "Cheminot" (1.868 prêts - 16 %) excède de beaucoup le pourcentage de la participation "Chemins de fer" (2 %).

En 1938, la Société a accordé de nouveaux prêts pour 6.700.000 francs. Paiement de 5 % de dividende. Réserves : 13.800.000 francs.

Ancien Réseau de l'Est -

Ce Réseau ne participait qu'à une Société qu'il a d'ailleurs entièrement financée, la "Société de Crédit Immobilier" de 18 millions de capital, dont 4^M5 seulement appelés. Mais avec ces 4^M5, elle a pu, depuis 1929, consentir pour 61 millions de prêts en 1.324 prêts. En 1938, 25 nouveaux prêts (1.373.000 francs) - Dividende : 5 % - Réserves : 625.000 francs.

Ancien Réseau P.L.M. -

La S.N.C.F. participe, sur son territoire, à 3 Sociétés de Crédit Immobilier : Bouches-du-Rhône, Gard, Société Marseillaise (Bouches-du-Rhône et départements voisins), où elle n'entre respectivement que pour : 50.000 francs, 12.500 francs, 25.000 francs.

Elle participe également à 4 Sociétés de construction ou de location d'H.B.M. dont les rayons d'action sont : MONTARGIS, VILLEFRANCHE, SAINT-ETIENNE, Seine et Seine-et-Oise, mais où elle n'entre, respectivement, que pour 102.000 francs, 20.000 francs, 100.000 francs, 2.500 francs.

Elle participe en outre (ancienne participation P.L.M. + P.O.) à 2 Sociétés de prêts (mais pour 32.500 francs seulement au total).

Ancien Réseau P.O. -

Il faut tout d'abord citer la Fédération des Sociétés de Crédit Immobilier ; il s'agit de 10 Sociétés de Crédit Immobilier ayant leur rayon d'action autour de 10 grandes villes, financées à 99 % par les Chemins de fer ; ceux-ci ont versé 1^M1 (1) ; grâce à l'usage judicieux de la législation sur les H.B.M., ces Sociétés ont pu consentir plus de 100 millions de prêts, en 2.748 prêts représentant

(1) - La Caisse des Retraites P.O. a été amenée aussi à prêter 4.475.000 frs à la Caisse des Dépôts et Consignations qui a mis cette somme à la disposition de la Fédération dans les conditions habituelles de la législation des H.B.M.

autant de petites maisons individuelles avec jardins réparties sur l'ensemble de l'ancien P.O.

En 1938, 77 nouveaux prêts ont été accordés. Dividende : 6 %. Réserves : 2.420.000 francs. Sociétés en très bonne situation.

Outre cette Fédération où le P.O. est entré pour 99 %, il est entré, mais dans une proportion beaucoup moindre, et pour des sommes faibles, dans d'autres Sociétés (pour certaines, en collaboration avec le Nord, le P.L.M. et le Midi, comme nous l'avons vu) ; ~~cependant~~ la somme totale investie dans ces Sociétés est de 810.000 francs. Le tableau indique que, sauf pour 2 d'entre elles ("Le Nouveau Logis"(1) et "Chacun sa Maison"(1)), toutes ces Sociétés paient des dividendes.

Ancien Réseau du Midi. -

Sur le territoire de ce Réseau, la S.N.C.F. a participé pour 99 % à 2 Sociétés : l'une de Crédit Immobilier (Société de Crédit Immobilier du Chemin de fer du Midi), l'autre pour la location et la construction (Société d'H.B.M. du Chemin de fer du Midi) - Capital versé : 250.000 francs pour la première, fondée en 1931, - 1 million pour la deuxième, fondée en 1913.

La Société de Crédit Immobilier limite ses opérations à la Gironde et à la Haute-Garonne ; le Réseau du Midi lui a prêté 1 million ; les 135 prêts consentis à des agents représentent une somme de 5.640.000 francs - Dividende : 5 %.

L'activité de la Société d'H.B.M. (Construction et Location) s'étend surtout dans les rayons de BORDEAUX, TOULOUSE et TARBES; elle a pu mettre à disposition plus de 100 maisons individuelles et a construit 2 immeubles de 16 logements; elle n'a pas construit depuis 1933 - Dividende : 4 %. Réserves et fonds d'amortissement : 781.000 francs.

En outre, la Compagnie du Midi participe, mais pour des taux le plus souvent très faibles, à une dizaine d'autres Sociétés ; toutes (sauf la Société des Cités Jardins de la Région Parisienne) donnent des dividendes; leur activité actuelle, comme nous l'avons dit, est en rapport étroit avec les crédits mis par l'Etat à la disposition des Sociétés d'H.B.M.

(1) - L'activité de "Chacun sa Maison" est très faible; quant à la Société "Le Nouveau Logis", l'arriéré des loyers et une immobilisation de 1.500.000^f en terrains rendent sa situation difficile; mais avec l'appui de la Ligue contre le Taudis, elle exerce une action fort utile notamment grâce à la Maison Sociale d'ORLY.

TABLEAUX RECAPITULATIFS
DES
PARTICIPATIONS FINANCIERES
DE LA S.N.C.F.

I - SOCIETES DE TRANSPORTS

Recherches de la Commission
de l'Énergie Atomique
pour l'Énergie Atomique
à l'Institut de Recherches
de l'Énergie Atomique
à l'Institut de Recherches
de l'Énergie Atomique

1950-1951
1952-1953
1954-1955
1956-1957
1958-1959
1960-1961
1962-1963
1964-1965
1966-1967
1968-1969
1970-1971
1972-1973
1974-1975
1976-1977
1978-1979
1980-1981
1982-1983
1984-1985
1986-1987
1988-1989
1990-1991
1992-1993
1994-1995
1996-1997
1998-1999
2000-2001
2002-2003
2004-2005
2006-2007
2008-2009
2010-2011
2012-2013
2014-2015
2016-2017
2018-2019
2020-2021
2022-2023
2024-2025

1950-1951
1952-1953
1954-1955
1956-1957
1958-1959
1960-1961
1962-1963
1964-1965
1966-1967
1968-1969
1970-1971
1972-1973
1974-1975
1976-1977
1978-1979
1980-1981
1982-1983
1984-1985
1986-1987
1988-1989
1990-1991
1992-1993
1994-1995
1996-1997
1998-1999
2000-2001
2002-2003
2004-2005
2006-2007
2008-2009
2010-2011
2012-2013
2014-2015
2016-2017
2018-2019
2020-2021
2022-2023
2024-2025

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA S.N.C.F.

I - Sociétés de transports

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1ère souscription	Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les réseaux ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations
<u>A - COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER</u>								
1	<u>Cie des Chemins de fer des Alpes-Bernoises (B.L.S.)</u> Exploite la ligne LOETSCHBERG-SIMPLON <u>A</u>	1909 (Est)	59.783.500 Frs suisses ou 508.159.750 Frs Français	11 %	6.201.000 Frs suisses ou 52.709.890 Frs français (au cours de 8,50 cours moyen du 1 ^{er} semestre 1939)	"	"	<u>A</u> - Société dans laquelle la S.N.C.F. est représentée au Conseil d'Administration.
2	<u>Société des Voies Ferrées des Landes (V.F.L.)</u> Réseau d'intérêt local de 343 km <u>A</u>	1912 (Midi)	3.500.000 ^f	67 %	2.358.250 ^f	"	58.353 ^f	En outre, des avances dont le montant en principal et intérêts s'élève actuellement à 16.371.352 ^f ont été consenties à cette Société à titre de garantie d'intérêt.
3	<u>Société des Chemins de fer des Pyrénées-Orientales</u> Réseau d'intérêt local à voie normale de 79 km dont l'exploitation est actuellement réduite à quelques kilomètres <u>A</u>	1909 (Midi)	1.200.000 ^f	17 %	120.000 ^f	"	5.470 ^f	
4	<u>Société des Voies Ferrées Départementales du Midi (V.F.D.M.)</u> Réseau d'intérêt local de 317 km à l'origine dont l'exploitation est actuellement réduite à quelques kilomètres <u>A</u>	1913 (Midi)	9.950.000 ^f	25 %	8.480.162 ^f	"	212.239 ^f	En outre, des avances dont le montant en principal et intérêts s'élève actuellement à 39.648.319 ^f ont été consenties à cette Société à titre de garantie d'intérêt. Il a été également consenti des avances sur dépenses d'établissement sur lesquelles il reste à rembourser 5.403.730 ^f .
5	<u>Cie du Chemin de fer d'ACHLET à BAPAUME et à MARCOING</u> Réseau d'intérêt local de 43 km <u>A</u>	1876 (Nord)	2.800.000 ^f	6 %	"	"	11.622 ^f	En outre, cette Compagnie a reçu des avances de la Compagnie du Nord sur lesquelles il reste à rembourser 575.929 ^f .
6	<u>Cie du Chemin de fer de VELU-BERTINCOURT à St-QUENTIN</u> Réseau d'intérêt local de 52 km <u>A</u>	1875 (Nord)	3.600.000 ^f	13 %	424.000 ^f	"	19.363 ^f	En outre, cette Compagnie a reçu des avances de la Compagnie du Nord sur lesquelles il reste à rembourser 1.893.202 ^f .
	A Reporter		529.209.750 ^f		64.092.302 ^f	"	307.047 ^f	

I - Sociétés de transports
(suite)

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1 ^{ère} souscription	Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les réseaux ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations
	Report		529.209.750 ^f		64.092.302 ^f	"	307.047 ^f	
7	Cie du Chemin de fer de BOISLEUX à MARQUION Réseau d'intérêt local de 26 km A	1875 (Nord)	2.400.000 ^f	22 %	"	"	66.359 ^f	En outre, cette Compagnie a reçu des avances de la Compagnie du Nord sur lesquelles il reste à rembourser 822.454 ^f .
8	Cie du Chemin de fer d'HERMES à BEAUMONT Réseau d'intérêt local de 31 km A	1875 (Nord)	1.300.000 ^f	15 %	159.000 ^f	"	5.215 ^f	
9	Cie Générale des Voies Ferrées d'Intérêt local Réseau d'intérêt local de 451 km A	1879 (Nord)	8.000.000 ^f	29 %	367.000 ^f	"	46.417 ^f	En outre, cette Compagnie a reçu des avances de la Compagnie du Nord sur lesquelles il reste à rembourser 1.665.292 ^f .
			540.909.750 ^f		64.618.302 ^f	"	425.038 ^f	
B - TRANSPORTS AUTOMOBILES								
10	Société Auxiliaire de Transports Automobiles de l'Est (S.A.T.E.) Exécution de transports routiers en liaison avec la S.N.C.F. A	1928 (Est)	7.500.000 ^f	73 %	5.500.000 ^f	"	"	
12	Société des Transports Auxiliaires des Chemins de fer du Midi (S.T.A.M.) Exécution de transports routiers en liaison avec la S.N.C.F. A	1929 (Midi)	15.000.000 ^f	95 %	14.270.000 ^f	"	"	
13	Société de Transports Auxiliaires de la Région Nord (S.T.A.R.N.) Exécution de transports routiers en liaison avec la S.N.C.F. A	1928 (Nord)	4.100.000 ^f	78 %	3.182.000 ^f	"	195.893 ^f	
14	Société Auxiliaire de Transports du Réseau P.L.M. (T.P.L.M.) Exécution et contrôle de transports routiers en liaison avec la S.N.C.F. A	1929 (P.L.M.)	20.000.000 ^f	82 %	4.100.000 ^f	12.300.000 ^f	209.589 ^f	
	A Reporter		46.600.000 ^f		27.052.000 ^f	12.300.000 ^f	405.482 ^f	

I - Sociétés de transports
(suite)

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1ère souscription	Capital social au 1er Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Ré- serves ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations
	Report		46.600.000 ^f		27.052.000 ^f	12.300.000 ^f	405.482 ^f	
15	<u>Société de Transports Auxiliaires du Réseau PARIS-ORLÉANS (S.T.A.P.O.)</u> Exécution et contrôle de transports routiers et par fer en liaison avec la S.N.C.F.	A 1931 (P.O.)	3.750.000 ^f	90 %	1.125.000 ^f	2.250.000 ^f	177.976 ^f	
			50.350.000 ^f		28.177.000 ^f	14.550.000 ^f	583.458 ^f	
<u>C - TRANSPORTS AERIENS</u>								
16	<u>Compagnie Air-France</u> (1) Transports par air en France, dans les colonies et à l'étranger	A 1927 (P.L.M.)	20.000.000 ^f	9 %	8.639.921 ^f	"	375.189 ^f	(1) Participation consentie à "Air-Union Ligne d'Orient" devenue "Air-France" par fusion avec d'autres Sociétés aériennes.
<u>D - TRANSPORTS FLUVIAUX ET MARITIMES</u>								
24	<u>Compagnie Générale pour la Navigation du Rhin (C.G.N.R.)</u> Exploitation de matériel fluvial sur le Rhin et opérations de navigation sur ce fleuve	1924 (A.L.)	15.275.000 ^f	3 %	375.000 ^f	125.000 ^f	10.266 ^f	
31	<u>Nouvelle Compagnie Havraise Péninsulaire de Navigation</u> Exploitation des navires et opérations de navigation	1932 (P.L.M.)	22.000.000 ^f	5 %	1.000.000 ^f (1)	"	"	(1) Prêt de 10M consenti à la Compagnie Havraise Péninsulaire de Navigation à vapeur, représentée, depuis 1932, date de la liquidation amiable de cette Compagnie en : 10.000 actions B de 100 ^f plus 10.000 bons de récupération et 10.000 parts bénéficiaires.
			37.275.000 ^f		1.375.000 ^f	125.000 ^f	10.266 ^f	
<u>F - WAGONS FRIGORIFIQUES (ET ENTREPOTS)</u>								
30	<u>Société d'Exploitation de Wagons Frigorifiques (S.E.F.)</u> Exploitation de wagons frigorifiques appartenant à la Société ou pris en location par elle	A 1927 (Etat)	2.000.000 ^f	83 %	835.000 ^f	835.000 ^f	61.067 ^f	
31	<u>Docks Frigorifiques du HAVRE</u> Construction et exploitation d'entrepôts frigorifiques	A 1927 (Etat)	7.000.000 ^f	20 %	1.764.608 ^f	"	"	
	A Reporter		9.000.000 ^f		2.599.608	835.000 ^f	61.067 ^f	

I - Sociétés de transports
(suite et fin)

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1 ^{ère} sous-critique	Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Réseaux ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations
	Report		9.000.000 ^f		2.599.608 ^f	835.000 ^f	61.067 ^f	
32	Société Française de Transports et Entrepôts Frigorifiques (S.T.E.F.) Exploitation de wagons et d'entrepôts frigorifiques appartenant à la Société ou pris en location par elle <u>A</u>	1930 (A.L. S.N.C.F.)	40.000.000 ^f	98 %	61.723.610 ^f	"	206.046 ^f	Ces dividendes ne correspondent qu'à 5.622 actions qui appartenaient fin 1938 à la S.N.C.F. En 1939, la Société Nationale a racheté 72.778 actions au prix de 59.167.820 ^f payables par semestrialités, du 31 Décembre 1939 au 31 Décembre 1955.
			49.000.000 ^f		64.323.218 ^f	835.000 ^f	267.113 ^f	
F - DIVERS								
22	Société du Chemin de Fer Sous-Marin entre la France et l'Angleterre Etudes en vue de la construction et de l'exploitation d'un chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre <u>A</u>	1882 (Nord)	2.500.000 ^f	50 %	1.132.500 ^f	117.500 ^f	"	
23	Consortium de l'Avant-Port du VERDON Construction et exploitation des ouvrages d'accostage de l'Avant-Port du VERDON <u>A</u>	1928 (Midi P.O.)	24.000.000 ^f (1)	46 %	11.000.000 ^f (2)	"	"	(1) pas d'émission d'actions (2) versement de contributions forfaitaires.
			26.500.000 ^f		12.132.500 ^f	117.500 ^f	"	
<u>RECAPITULATION</u>								
A	Compagnies de Chemins de fer		540.909.750 ^f		64.618.302 ^f	"	425.038 ^f	
B	Transports automobiles		50.350.000 ^f		28.177.000 ^f	14.550.000 ^f	583.458 ^f	
C	Transports aériens		120.000.000 ^f		8.639.921 ^f	"	375.189 ^f	
D	Transports fluviaux et maritimes		37.275.000 ^f		1.375.000 ^f	125.000 ^f	10.266 ^f	
E	Wagons frigorifiques (et entrepôts)		49.000.000 ^f		64.323.218 ^f	835.000 ^f	267.113 ^f	
F	Divers		26.500.000 ^f		12.132.500 ^f	117.500 ^f	"	
			824.034.750 ^f		179.265.941 ^f	15.627.500 ^f	1.661.064 ^f	

II - EQUIPEMENT INDUSTRIEL ET APPROVISIONNEMENTS

II - Equipement industriel et approvisionnements

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1 ^{ère} souscription	Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Réseaux ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations
A - Production et distribution d'électricité								
17	<u>Société Hydro-Electrique du Midi (S.H.E.M.)</u> Construction et exploitation d'usines hydro-électriques dans les Hautes-Pyrénées et la Haute-Ariège	A 1929 (Midi)	75.000.000	82 %	59.980.000	"	"	A - Société dans laquelle la S.N.C.F. est représentée au Conseil d'Administration.
18	<u>Société "Union Hydro-Electrique" (U.H.E.)</u> Construction et exploitation de centrales électriques et notamment EGUZON; exploitation des usines et lignes construites par la Compagnie P.O.	A 1921 (P.O.)	100.000.000	38 %	29.803.664	"	1.143.152	
19	<u>Société pour le transport de l'énergie électrique du Massif Central (T.E.M.A.C.)</u> Concessions pour transport d'énergie électrique du Massif Central vers PARIS et exploitation des installations	A 1929 (P.O.)	50.000.000	10 %	3.000.000	1.800.000	"	En outre, il a été consenti des avances dont le montant au 31 Décembre 1938 s'élevait à 5.289.452 frs.
20	<u>Société de Transport d'Energie Rouergue Auvergne (T.E.R.A.)</u> Réalisation de l'interconnexion des lignes de transport d'énergie produite dans les Pyrénées et le Massif Central	A 1936 (Midi P.O.)	15.000.000	7 %	757.500	262.500	"	En outre, il a été consenti des avances dont le montant au 31 Décembre 1938 s'élevait à 646.419 ^f . De plus un prêt pouvant atteindre 2.500.000 ^f a été consenti à T.E.R.A., sur lequel un 1 ^{er} versement de 625.000 ^f a été fait le 24 Novembre 1939.
21	<u>Société de Transport d'Energie Centre-Ouest (S.A.T.E.C.O.)</u> Exploitation d'installations destinées au transport dans Ouest et Nord-Ouest de la France de l'énergie électrique produite dans le Massif Central et les Pyrénées	A 1935 (Etat Midi P.O. S.N.C.F.)	73.000.000	14 %	9.754.750	418.250	"	En outre, il a été consenti à cette Société une avance de 637.000 frs en 1939.
A Reporter			313.000.000		103.295.914	2.480.750	1.143.152	

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA S.N.C.F.

II - Equipement industriel et Approvisionnements (suite et fin)

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1 ^{ère} souscription	Capital social au 1 ^{er} Decembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Réseaux ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations
84	Report <u>Union des Producteurs d'Electricité des Pyrénées-Occidentales (U.P.E.P.O.)</u> Groupement de producteurs d'électricité chargé de placer au mieux l'énergie dont disposent les adhérents	1923 (Midi Domaine Privé)	313.000.000		103.295.914	2.480.750	1.143.152	
			"		3.678.197	"	"	
			313.000.000		106.974.111	2.480.750	1.143.152	
25	<u>Compagnie Nationale du Rhône (C.N.R.)</u> Aménagement du Rhône du triple point de vue : production d'énergie, navigation, irrigation A	1932 (P.L.M.)	240.000.000	25 %	15.000.000	45.000.000	"	
29	<u>Les Consommateurs de Pétrole</u> Importation et raffinage d'hydrocarbures et de sous-produits pétroliers et fourniture aux actionnaires consommateurs A	1930 (Etat A.L.)	60.000.000	8 %	4.571.333	"	162.506	
28	<u>Consortium Forestier et Maritime</u> Exploitation de concessions forestières au Gabon et fourniture de traverses au Chemin de fer A	1920 (tous réseaux sauf A.L.)	23.000.000 ⁽¹⁾	100 %	13.399.900	"	"	(1) dont 9.600.100 amortis
			83.000.000		17.971.233		162.506	
	<u>RECAPITULATION</u>							
A	Production et distribution d'électricité		313.000.000		106.974.111	2.480.750	1.143.152	
B	Compagnie Nationale du Rhône		240.000.000		15.000.000	45.000.000	"	
C	Approvisionnement de matières		83.000.000		17.971.233	"	162.506	
	Total général		636.000.000		139.945.344	47.480.750	1.305.658	

III - SOCIETES D'HABITATIONS --

III - Sociétés d'habitation

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la souscription	Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Réseaux pour la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations	
								Avantages consentis au personnel de la S.N.C.F. Nombre et pourcentage par rapport au nombre total réalisé par la S.N.C.F.	de logements
<u>Ancien Réseau de l'Etat</u>									
38	<u>Société Immobilière des Chemins de Fer de l'Etat.</u> - (S.I.C.E.) Construction de maisons pour logement d'agents ; octroi de prêts hypothécaires ; participations à des Sociétés d'H.B.M.	1927	26.000.000	99,9%	25.994.000	"	"	5.071 (76 %)	3.749 (96 %)
39	<u>Le Foyer Cheminot.</u> - Société coopérative d'habitations à bon marché.	1927	1.798.750	22 %	400.000	"	"	36 (100 %)	"
<u>Ancien Réseau d'Alsace et de Lorraine</u>									
40	<u>Société Immobilière des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine.</u> - (S.I.C.A.L.) Construction de maisons pour logement d'agents ; octroi de prêts hypothécaires ; participations à des Sociétés d'H.B.M.	1931	5.000.000	99,9 %	4.999.000	"	"	54 (100%)	"
41	<u>Maison du Cheminot à METZ.</u> - Société coopérative d'H.B.M.	1929	2.323.700	17 %	400.000	"	12.000	120 (93 %)	"
<u>Ancien Réseau de l'Est</u>									
43	<u>Société de Crédit Immobilier des Chemins de fer de l'Est.</u> - (S.C.F.E.) - Prêts hypothécaires aux agents dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1929	18.000.000	100 %	4.500.000	13.500.000	225.000	"	1.324 (100%)
<u>Ancien Réseau du Midi</u>									
45	<u>Société d'H.B.M. des Chemins de fer du Midi.</u> - Construction et location d'H.B.M.	1913	1.000.000	99,5%	995.500	"	39.800	134 (100%)	"
46	<u>Société de Crédit Immobilier des Chemins de fer du Midi.</u> - Prêts hypothécaires aux agents dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1931	1.000.000	99,9 %	249.875	749.625	12.494	"	135 (100 %)
44	<u>Société de Crédit Immobilier du Tarn et Garonne.</u> - Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1930	360.000	56 %	50.000	150.000	3.000	"	59 (23 %)
47	<u>Société des Cités-Jardins de la Région Parisienne.</u> - Construction et location d'H.B.M.	1930	16.903.000	0,7 %	120.000	"	"	71 (7%)	"
à reporter.....			72.385.450		37.708.375	14.399.625	292.294	5.486	5.267

III - Sociétés d'habitations (Suite)

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisation	Date de la 1 ^{ère} souscription	Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Réseaux ou pour la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations		
								Avantages consentis au personnel de la S.N.C.F. Nombre et pourcentage par rapport au nombre total réalisé par la Société		
								de logements	de prêts	
	Report.....		72.385.450		37.708.375	14.399.625	292.294	5.486	5.267	
					Ancien Réseau du Midi (Suite)					
48	Société de Crédit Immobilier de BEZIERS-St-PONS.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M. A	1931	500.000	6 %	7.500	22.500	375	"	50 (17%)	
49	Société de Crédit Immobilier des Landes.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M. A	1930	600.000	5 %	7.500	22.500	300	"	92 (11%)	
50	Caisse de crédit immobilier du Tarn.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1930	775.000	8 %	15.000	45.000	900	"	66 (8%)	
51	Société de Crédit Immobilier des Pyrénées-Orientales.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1932	760.000	3 %	5.000	15.000	300	"	59 (8%)	
52	Société Montpellieraine de Crédit Immobilier.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M. A	1931	550.000	5 %	7.500	22.500	450	"	25 (9%)	
53	Société de Crédit Immobilier d'H.B.M. du Lot-et-Garonne.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M. A	1931	270.000	15 %	10.000	30.000	599	"	57 (23 %)	
54	Société Landaise de Crédit Immobilier de MONT-de-LARSAU.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1931	458.700	4 %	5.000	15.000	250	"	57 (17%)	
					Ancien Réseau du Nord					
56	Société des Habitations du Nord.- Construction et location d'H.B.M. A	1930	6.000.000	100 %	1.500.000	4.500.000	"	61(100%)	"	
57	Société de Crédit Immobilier du Pas-de-Calais.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1929	1.000.000	0,25 %	1.250	1.250	56	"	307 (13%)	
64	Société de Crédit Immobilier de l'Arrondissement de COMPIEGNE.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1928	500.000	5%	6.250	18.750	"	"	85 (17%)	
à reporter.....			83.799.150		39.273.375	19.092.125	295.524	5.547	6.065	

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA S.N.C.F.

III - Sociétés d'Habitations (Suite)

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1 ^{ère} souscription	Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Réseaux ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations	
								Avantages consentis au personnel de la S.N.C.F. Nombre et pourcentage par rapport au nombre total réalisé par la Société	de logements
	Report		83.799.150		39.273.375	19.092.125	295.524	5.147	5.065
	Société d'H.B.M. de MONTARGIS.- Construction et location d'H.B.M.	1929	943.300	Ancien Réseau P.L.L. 11 %	102.090	"	"	20 (17%)	"
56	Société Caladaise des H.B.M. à VILLEFRANCHE-sur-SAONE.- Construction et location d'H.B.M.	1930	1.555.000	1 %	20.000	"	"	16 (4%)	"
57	Société Economique Immobilière de SAINT-ETIENNE.- Construction et location d'H.B.M.	1930	1.700.000	6 %	100.000	"	5.000	52 (12%)	"
58	Société de Crédit Immobilier du Département du Gard.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation des H.B.M.	1929	616.000	8 %	12.500	37.500	563	"	291 (30%)
59	Société Marseillaise de Crédit Immobilier.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1924	1.300.000	8 %	25.000	75.000	1.250	"	60 (6%)
	Société des Habitations Economiques.- Construction et location d'H.B.M.	1891	50.000	5 %	2.500	"	150	"	
62	Société de Crédit Immobilier des Bouches-du-Rhône.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1930	5.000.000	4 %	50.000	150.000	3.000	"	327 (12%)
				Ancien Réseau P.O.					
59	Sociétés de Crédit Immobilier de l'Ancien Réseau P.O. groupées en Fédération.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.								
	a) Crédit Immobilier de PARIS-P.O.	1920	800.000	99 %	198.625	595.875	11.918	"	536 (98%)
	b) " ORLEANS-P.O.	1920	400.000	99 %	99.375	298.125	5.962	"	244 (84%)
	c) " TOURS P.O.	1921	800.000	99 %	198.750	596.250	11.925	"	475 (94 %)
	d) " NANTES P.O.	1921	400.000	99 %	98.875	296.625	5.932	"	168 (89%)
	e) " BORDEAUX P.O.	1921	400.000	99 %	97.250	291.750	5.820	"	284 (94%)
	f) " VIERZON P.O.	1921	200.000	99 %	49.000	147.000	2.940	"	126 (96%)
	g) " MONTLUÇON P.O.	1921	400.000	99 %	98.875	296.625	5.933	"	214 (94%)
	h) " CORREZE P.O.	1921	600.000	99 %	150.000	450.000	9.000	"	263 (97%)
	i) " FIGEAC P.O.	1921	400.000	99 %	99.750	299.250	5.985	"	125 (93 %)
	j) " PERIGUEUX P.O.	1921	200.000	99 %	49.250	147.750	2.955	"	155 (95 %)
	à reporter.....		99.563.450		40.725.125	22773.875	373.857	5.635	2.243

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA S.N.C.F.

III - Sociétés d'Habitations (Suite)

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1 ^{ère} souscription	Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Réseaux ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations	
								Avantages consentis au personnel de la S.N.C.F. Nombre et pourcentage par rapport au nombre total réalisé par la Société	de logements
	Report		83.799.150		39.273.375	19.092.125	295.524	5.247	6.065
			Ancien Réseau P.L.M.						
57	Société d'H.B.M. de MONTARGIS.- Construction et location d'H.B.M.	1929	943.300	11 %	102.090	"	"	20 (17%)	"
56	Société Galadaise des H.B.M. à VILLEFRANCHE-sur-SAONE.- Construction et location d'H.B.M.	1930	1.555.000	1 %	20.000	"	"	16 (4%)	"
57	Société Economique Immobilière de SAINT-ETIENNE.- Construction et location d'H.B.M.	1930	1.700.000	6 %	100.000	"	5.000	52 (12%)	"
58	Société de Crédit Immobilier du Département du Gard.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation des H.B.M.	1929	616.000	8 %	12.500	37.500	563	"	201 (30%)
59	Société marseillaise de Crédit Immobilier.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1924	1.300.000	8 %	25.000	75.000	1.250	"	60 (6%)
	Société des Habitations Economiques.- Construction et location d'H.B.M.	1891	50.000	5 %	2.500	"	150	"	
	Société de Crédit Immobilier des Bouches-du-Rhône.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1930	5.000.000	4 %	50.000	150.000	3.000	"	327 (12%)
			Ancien Réseau P.O.						
	Sociétés de Crédit Immobilier de l'Ancien Réseau P.O. groupées en Fédération.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.								
	a) Crédit Immobilier de PARIS-P.O.	1920	800.000	99 %	198.625	595.875	11.918	"	536 (98%)
	b) " ORLEANS-P.O.	1920	400.000	99 %	99.375	298.125	5.962	"	244 (84%)
	c) " TOURS P.O.	1921	800.000	99 %	198.750	596.250	11.925	"	475 (94 %)
	d) " NANTES P.O.	1921	400.000	99 %	98.875	296.625	5.932	"	168 (89%)
	e) " BORDEAUX P.O.	1921	400.000	99 %	97.250	291.750	5.820	"	284 (94%)
	f) " VIERZON P.O.	1921	200.000	99 %	49.000	147.000	2.940	"	126 (96%)
	g) " MONTLUÇON P.O.	1921	400.000	99 %	98.875	296.625	5.933	"	214 (94%)
	h) " CORREZE P.O.	1921	600.000	99 %	150.000	450.000	9.000	"	263 (97%)
	i) " FIGEAC P.O.	1921	400.000	99 %	99.750	299.250	5.985	"	125 (93 %)
	j) " PERIGUEUX P.O.	1921	200.000	99 %	49.250	147.750	2.955	"	155 (95 %)
	à reporter.....		99.563.450		40.725.125	22773.875	373.854	5.635	9243

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA S.N.C.F.

III- Sociétés d'habitations (Suite et fin)

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la lière sous-cription	Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Réseaux ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations	
								Avantages consentis au personnel de la S.N.C.F. Nombre et pourcentage par rapport au nombre total réalisé par la Société	de logements
	Report.....		99.563.450		40.725.125	22.773.875	373.857	5.635	9.243
			<u>Ancien Réseau P.O. (Suite)</u>						
58	Le Nouveau Logis.- Société anonyme de Construction et de Crédit- Construction et location d'H.B.M. et octroi de prêts hypothécaires dans le cadre de la législation des H.B.M. <u>A</u>	1931	1.000.000	12,5 %	125.000	"	"	"	"
71	Société de logements économiques pour familles nombreuses.- Construction et location d'H.B.M.	1927	7.071.800	1%	85.000	"	2.324	76 (6%)	
72	Société d'H.B.M. Le Progrès.- Construction et location d'H.B.M.	1931	7.341.500	2%	125.000	"	2.500	138 (16%)	
73	Le Cottage Social à ORLÉANS.- Construction et location d'H.B.M. <u>A</u>	1930	1.669.400	5%	77.000	"	1.540		
74	Société d'H.B.M. de CHOISY-le-ROI.- Construction et location d'H.B.M. <u>A</u>	1932	1.850.000	9%	159.250	341.250	2.275	21 (10%)	
75	Société de Crédit Immobilier de la Dordogne.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M. <u>A</u>	1930	800.000	6%	12.500	37.500	625	"	268 (38%)
76	Société de Crédit Immobilier de l'Indre-et-Loire.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M. <u>A</u>	1936	1.450.000	18%	63.000	189.000	3.150	"	275 (27%)
77	Société Lorientaise "Chacun sa maison".- Construction et location d'H.B.M. <u>A</u>	1932	114.500	18%	20.500	"	"	"	"
78	"Le Cottage Breton" à AVRAY.- Société Coopérative d'H.B.M. Construction et location d'H.B.M.	1920	1.464.800	5%	70.000	"	700	"	"
			<u>Commun à plusieurs Réseaux</u>						
			<u>P.O. et Midi</u>						
55	Société de Crédit Immobilier de l'Aveyron.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M. <u>A</u>	1930	500.000	16%	38.750	41.250	825	"	89 (56%)
			<u>P.O. et Nord</u>						
63	Société Anonyme Centrale de Crédit Immobilier.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1912	16.040.000	2%	75.000	225.000	5.750	"	1868 (16%)
			<u>P.O. et P.L.M.</u>						
60	Société de Crédit des Habitations à Bon Marché.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1898	493.000	10%	12.500	37.500	375	"	"
61	Société de Crédit Immobilier de l'Île de France.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1912	1.000.000	2%	20.000	"	1.200	"	"
	Total.....		140.358.950		41.608.625	23.645.375	392.921	5.871	11.743

IV - DIVERS ET RECAPITULATION -

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA S.N.C.F.

IV - DIVERS -

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1ère souscription	Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Réseaux ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations
33	La Maison des Mines - Reçoit, aux prix les plus modiques, des élèves de l'Ecole des Mines ou d'Ecoles de recrutement similaire originaires de province et de famille modeste.	1929 (Tous Réseaux)	2.500.000	4 %	100.000	"	"	Cette souscription représente plutôt une subvention répartie entre les Réseaux en représentation de laquelle il a été attribué 200 actions de 500f nominal.
34	Société Immobilière du Golf d'Alsace - Développement du Golf dans la région alsacienne. <u>A</u>	1926 (A.L.)	400.000	37 %	148.000	"	"	L'objectif de cette création était d'attirer dans la région alsacienne la clientèle étrangère. Mais ce but, qui avait motivé la participation du Réseau A.L. ne paraît pas avoir été atteint.
35	Caisse Centrale de Crédit Hôtelier, Commercial et Industriel.-(ex Crédit National Hôtelier) Société placée sous l'égide de l'Etat dont l'activité financière tend à l'exécution d'un programme national d'aménagement touristique et hôtelier. <u>A</u>	1926 (Tous Réseaux sauf Est)	5.000.000	0,6%	15.000	15.000	900	Cette Caisse procède à des opérations de crédit à long terme pour apporter tous perfectionnements utiles à l'hôtellerie. Elle consent également des avances à moyen terme en vue de créations ou améliorations d'entreprises jugées dignes d'intérêt.
42	Société Immobilière du Quartier Kléber.- Constituée pour achats, construction, exploitation de terrains et immeubles à usage de commerce et d'industrie.	1926 (A.L.)	3.500.000	0,7%	25.000	"	"	La Société a seulement construit le "Nouvel Hôtel" à STRASBOURG, dont l'exploitation est confiée à la Société Immobilière et Hôtelière de France.
80	Société France-Expansion.- Société Nationale de renseignements commerciaux et d'action économique.	1918 (Nord)	1.250.000	0,2%	2.500	"	"	Il s'agit d'une Société filiale de l'Association Nationale d'Expansion Economique à laquelle les Compagnies ont manifesté leur intérêt lors de sa fondation, en souscrivant chacune à 10 actions sur leur Domaine Privé, sauf le Nord qui a imputé sa souscription sur le compte d'exploitation.
81	Société de Recherches et Perfectionnement Industriels.- Etudes et mise en valeur d'affaires industrielles ; recherches et études à tous perfectionnements industriels.	1918 (Nord)	1.200.000	2%	27.500	"	"	Cette Société a été créée en vue de l'établissement d'un laboratoire de recherches industrielles. La Cie du Nord a désiré marquer son intérêt à cette Société en souscrivant à 10 actions en 1918. Sa principale activité au cours du dernier exercice a consisté en fournitures d'instruments optiques.
82	Société "French Railways Limited".- Représentation commerciale de la S.N.C.F. en Angleterre. <u>A</u>	1937 (Tous Réseaux)	10.000 £ ou 1.770.000 (au cours de 177)	100%	£998-10 ou 177.104 (contre valeur exacte)	2 998 -10 ou 176.735 (au cours de 177)		Il a été jugé utile de transformer notre représentation à LONDRES sous la forme d'une Société anglaise, en vue de mettre son activité en harmonie avec la législation britannique.
83	Compagnie des Eaux de MAISONS-LAFFITE. <u>A</u>	(Etat)	250.000	"	(1)	"		(1) Cette participation consentie il y a fort longtemps par la Cie de l'Ouest est représentée par 2 actions de jouissance remboursées en 1926.
Total			15.870.000		495.104	191.735	900	

La S.N.C.F. possède, en outre, des participations dans deux Sociétés en liquidation :

1°) La Société Auxiliaire de Transports de l'Ouest et du Sud-Ouest (S.A.T.O.S.) ancienne filiale automobile du Réseau de l'Etat, dont la participation effective a été ramenée de 6.000.000 à 3.840.000 frs. La liquidation de cette Société se poursuit ;

2°) La Compagnie Française du Tourisme, constituée en vue de l'organisation de voyages, dans laquelle l'A.L. avait une participation de 5.030 frs. La liquidation de cette Société est virtuellement terminée et ne permet guère d'espérer un versement quelconque sur cette créance.

De plus, la Caisse des Retraites de la S.N.C.F. possède 3.663 actions des 5 Compagnies Nord, Est, P.L.M., P.O., Midi, représentant un capital de 1.774.700 frs ramené à 862.400 frs par suite d'amortissements. Il a été encaissé en 1939 sur ces actions 113.646 frs à titre de dividendes.

R E C A P I T U L A T I O N

Désignation des organismes		Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Montant des sommes versées par les Ré- seaux ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortis- sements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)
I TRANSPORTS	Compagnies de Chemins de fer	540.909.750	64.618.302	-	425.038
	Automobiles	50.350.000	28.177.000	14.580.000	583.458
	Aériens	120.000.000	8.639.921	-	375.189
	Fluviaux et Maritimes	37.275.000	1.375.000	125.000	10.266
	Wagons Frigorifiques (et entrepôts)	49.000.000	64.323.218	835.000	267.113
	Divers	26.500.000	12.152.500	117.500	"
		<u>824.034.750</u>	<u>179.265.941</u>	<u>15.627.500</u>	<u>1.661.064</u>
II EQUIPEMENT INDUS- TRIEL ET APPROVISIONNEMENTS	Production et distribu- tion d'électricité	313.000.000	106.974.111	2.480.750	1.143.152
	Compagnie Nationale du Rhône	240.000.000	15.000.000	45.000.000	"
	Approvisionnement de matières	83.000.000	17.971.233	"	162.506
	<u>636.000.000</u>	<u>139.945.344</u>	<u>47.480.750</u>	<u>1.305.658</u>	
III SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES		140.358.950	41.608.625	23.645.375	392.921
IV DIVERS		15.870.000	495.104	191.735	900
	<u>Totaux.....</u>	<u>1.616.263.700</u>	<u>361.315.014</u>	<u>86.945.360</u>	<u>3.360.543</u>
à ajouter :					
SOCIÉTÉS EN LIQUIDATION			3.845.030		"
ACTIONS DES 5 COMPAGNIES (Anciens Réseaux).....			862.400		113.646
			<u>366.022.444</u>		<u>3.474.189</u>

6 FEVRIER 1940

QUESTION VIII - Rapport sur les
Sociétés filiales de la S.N.C.F.-

P.V.COURT

Le Comité prend acte de ce Rapport qui sera soumis au Conseil d'Administration dans sa prochaine séance.

STENO p. 15

M. LE PRESIDENT.- J'ai l'intention de faire distribuer aux membres du Conseil le rapport sur les Sociétés filiales de la S.N.C.F. qui vous est soumis. Je compte, d'autre part, adresser une lettre de rappel aux Administrateurs qui représentent la S.N.C.F. dans ces différentes filiales, car je ne

.....

reçois pas les comptes rendus qu'ils devaient m'adresser sur la marche de ces filiales. Or, j'ai insisté il y a un an pour que de tels rapports soient envoyés régulièrement.

Dans l'industrie privée, toute Société représentée dans un Groupement se fait rendre compte, par son représentant, de la situation de ce Groupement. Il doit en être de même pour la S.N.C.F.

M. FIRARD.— En ce qui me concerne, je vous envoie régulièrement les rapports en question.

M. LE PRÉSIDENT.— C'est exact. Mais les Administrateurs de la S.N.C.F. qui le font sont rares.

M. LE GÉNÉRALIS.— A la vérité, on conçoit qu'au début, les Administrateurs n'aient pas su exactement quels renseignements fournir. Le rapport qui vous est soumis résume les résultats de l'activité de nos filiales et peut, en outre, servir de guide à nos représentants dans ces Sociétés quant aux renseignements qui nous sont utiles et qui doivent nous être fournis.

M. LE PRÉSIDENT.— En ce qui me concerne, j'ai quelques observations à faire sur la note qui vous a été distribuée. La première intéresse les voies ferrées départementales du Midi. Des avances ont été consenties à cette Société ; leur montant dépasse actuellement 37 M. et ne cesse de s'accroître. M. FILIPPI a bien voulu se charger de nous donner quelques explications à ce sujet.

M. FILIPPI.— Cette question a été examinée par le Comité le 18 avril 1939 ; celui-ci avait alors décidé de négocier une entente avec le département des Basses-Pyrénées et chargé

MM. LECLERC du SABLON et ANTONINI de mener, en liaison avec M. GUFFLET, les négociations utiles avec le Conseil Général dudit département. Mais ces négociations se sont révélées laborieuses et il ne semble pas que le Conseil Général soit disposé à consentir des sacrifices financiers importants. En tous cas, aucune base d'entente n'a pu être établie dans le délai de 6 mois imparti par le Comité pour résoudre cette affaire. Je ne suis préoccupé de la question à mon retour, et j'ai demandé, il y a un mois, à M. LECLERC du SABLON de reprendre seul, - M. ANTONINI n'étant pas là - les pourparlers avec le Conseil Général des Basses-Pyrénées. Mais celui-ci ne paraît pas vouloir modifier son point de vue et j'ai demandé à M. LECLERC du SABLON de vous saisir de nouvelles propositions.

Je crois savoir qu'il envisage la solution suivante : la S.E.C.F. ne recevrait, de la part du Conseil Général, qu'une indemnité relativement faible, mais elle conserverait, en contre partie, l'exploitation de l'usine de LICQ, qui est comprise dans la concession faite par le département aux V.F.D.M. et dont le produit net annuel est assez important, et, semble-t-il, ~~xxxxxx~~ susceptible d'augmenter en valeur nominale, tandis que notre créance, elle, a une valeur nominale constante. Autrement dit, l'exploitation de l'usine de LICQ représente pour nous une valeur-or, tandis que notre créance n'est qu'une créance en france-papier.

M. LECLERC du SABLON pense que cette solution serait acceptée par le Conseil Général des Basses-Pyrénées, mais il faudra agir vite et nous vous soumettrons, à brève échéance,

.....

des propositions en ce sens, car, d'après certains renseignements recueillis, plusieurs groupements d'électricité essaient de se mettre en rapport avec le Conseil Général en vue de reprendre l'usine de LICQ.

M. ARON..- Je n'ai pas envoyé de rapport spécial au Conseil d'Administration sur cette affaire, mais, depuis que je représente la S.N.C.F. au Conseil d'Administration des W.F.D.M., il ne s'est pas tenu de séance de ce Conseil où je n'aie demandé qu'on en finisse avec cette affaire.

En tous cas, un premier point est acquis : les charges qui pèsent sur la S.N.C.F., si elles doivent s'accroître du fait du service des emprunts, n'augmenteront plus du fait du déficit d'exploitation, puisque toutes les lignes ferroviaires concédées sont fermées au trafic.

.....

M. BERTHELOT - Il reste encore la ligne à crémaillère de la Rhune.

M. ARON - Sans doute, mais elle donne un produit net annuel d'une soixantaine de milliers de francs, je crois. C'est la seule qui soit productive. Toutes les autres lignes, qui sont déficitaires, étant fermées, nous n'avons plus à en couvrir les déficits d'exploitation. Quant aux charges financières, nous sommes obligés de continuer à les assurer, puisque nous sommes tenus par les engagements que nous avons contractés.

J'estimais, pour ma part, quand l'affaire est venue au Comité, qu'il eût été préférable de faire trancher par la voie contentieuse la plus rapide, c'est-à-dire par la procédure établie par le décret-loi du 23 octobre 1935, le différend qui existe entre les V.F.D.M. et le département des Basses-Pyrénées.

Mais M. LE PRESIDENT a pensé qu'il serait possible de régler cette question par la voie des négociations et le Comité s'est rallié à cette solution. Puisque des pourparlers ont été engagés, il convient de les conduire jusqu'au bout et le plus rapidement possible, encore que, depuis le début de la guerre, M. LECLERC DU SABLON ait à résoudre des questions beaucoup plus importantes et urgentes que celle qui consiste à poursuivre des négociations avec le département des Basses-Pyrénées.

Je ne crois pas d'ailleurs que ces négociations aboutissent à un résultat intéressant pour la S.N.C.V., car il y a peu de chances pour que le Conseil Général accepte de prendre

à son compte des charges, qui bénéficient aujourd'hui de la garantie de la S.N.C.F., laquelle bénéficie elle-même de la garantie de l'Etat.

Toutefois, je suis d'accord avec M. LECLERC DU SABLON en ce qui concerne l'usine de Lieq. Le point essentiel, pour nous, est de conserver l'exploitation de cet établissement et nous devons pouvoir y arriver, soit par voie d'entente amiable, soit par voie contentieuse.

Au point où nous en sommes, il faut que les négociations entreprises aboutissent dans un sens ou dans l'autre ; accord ou rupture. Si le Conseil Général repousse nos propositions, nous pourrions obtenir rapidement une solution définitive de cette affaire par la procédure du décret-loi du 23 octobre 1935.

Ce texte donne, en effet, aux concessionnaires de voies ferrées d'intérêt local, le droit de demander la révision des contrats de concession, et prévoit, en outre, que si un accord n'est pas intervenu dans les 6 mois qui suivent l'arrêté ordonnant la révision, les intéressés peuvent réclamer la résiliation de leurs contrats.

Or, en ce qui concerne les V.F.D.M., la révision du contrat de concession a été prononcée par arrêté du Ministre des Travaux Publics en date du 26 avril 1937. Faute d'accord avec le département, nous pourrions donc obtenir la résiliation du contrat de concession.

Quoi qu'il en soit, pour l'instant, il n'y a qu'à attendre les résultats des négociations entreprises par M. LECLERC DU SABLON.

M. LE PRESIDENT - Nous vous remercions de vos explications.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT ADJOINT - L'instance engagée devant le Conseil de Préfecture est-elle retirée ?

M. FILIPPI - Non. Pas encore.

M. ARON - Elle est toujours pendante devant le Conseil de Préfecture et pose une question qui n'a pas encore été tranchée à ma connaissance, celle de savoir si la juridiction administrative peut régler à la fois la situation actuelle et la situation résultant de l'exploitation antérieure.

Je m'explique : actuellement, le Conseil de Préfecture des Basses-Pyrénées est saisi d'une demande des V.F.D.M. tendant à obtenir le remboursement, par le Département des charges extracontractuelles. La décision que prendra le Conseil de Préfecture est susceptible d'appel devant le Conseil d'Etat, et l'on peut se demander si le Conseil d'Etat, qui doit, par ailleurs, être saisi de la demande en résiliation, peut lier les deux affaires et procéder à un règlement général de la question. Je crois que oui, bien qu'il n'y ait aucune jurisprudence en cette matière. En tous cas, c'est l'opinion du Président de la Commission spéciale qui, aux termes du décret-loi du 23 octobre 1935, est chargée d'examiner les demandes en révision ou en résiliation formulées, soit par les concédants, soit par les concessionnaires.

M. LE PRESIDENT - Il me reste à poser une dernière question en ce qui concerne les sociétés de transports ; XXXX l'annexe 1 au rapport, précise, page 3, à propos des chemins de fer d'intérêt local : "Il reste indiqué pour la S.N.C.F. "de continuer aux Compagnies en question l'aide technique et "parfois financière qu'elle leur a donnée ; la Région Nord

"négocie d'ailleurs avec elles la revision de certaines pres-
"tations". Le résultat de ces négociations nous sera-t-il
soumis ?

M. LE GÉNÉRAL - Oui.

M. LE PRÉSIDENT - Personne ne demande plus la parole? ~~xxx~~
~~xxxxxxxxxxx~~ Nous prenons acte de ce rapport, qui sera soumis
au Conseil d'Administration dans sa prochaine séance.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Comité de Direction

Séance du 6 février 1940

VIII - Rapport sur les Sociétés filiales
de la S.N.C.F.

COMITÉ DE DIRECTION
du -6 Février 1940

(Question N° III)

RAPPORT SUR LES SOCIÉTÉS FILIALES DE LA
S.N.C.F.

LES PARTICIPATIONS DE LA S.N.C.F. DANS DIVERSES
SOCIÉTÉS

1 note générale
3 notes annexes
1 tableau général
en 4 parties

La Société Nationale des Chemins de fer français possède des participations financières dans 95 Sociétés : la très grande majorité d'entre elles a été prise par les anciens Réseaux ; quelques-unes ont été augmentées par la S.N.C.F. La raison de la plupart de ces souscriptions a été l'intérêt que ces Sociétés présentaient pour la diminution de nos dépenses et pour l'augmentation de nos recettes (Sociétés de transport), pour l'exécution de notre service et la diminution de nos dépenses (Sociétés d'équipement industriel ou d'approvisionnement), ou pour notre personnel (Sociétés d'habitation).

Dans la présente note nous donnons d'abord des renseignements d'ensemble sur nos participations : montant, dividendes, représentation de la S.N.C.F., contrôle, etc.....; nous indiquerons ensuite comment peuvent se classer en 3 groupes, les différentes sortes de Sociétés dont nous sommes actionnaires.

Trois annexes donnent sur chacun de ces 3 groupes des renseignements plus détaillés.

Enfin, un tableau général permet de se rendre compte, pour chacune des Sociétés, de certaines de ses caractéristiques principales (chronologiques, financières et parfois techniques). Ce tableau est lui-même divisé en 3 parties correspondant à ces 3 groupes (plus un petit groupe de divers).

°
° °

I

Données générales

Montant total
Variation
en 1938
et 1939

Les investissements dans le capital-actions de ces Sociétés s'élevaient au 1^{er} Janvier 1938 à 404,4 millions en nominal et à 320,3 millions en ce qui concerne les sommes

au titre de cet article, de 2 participations : celles intéressant les Sociétés hydro-électriques U.P.E.P.O. et U.E.P.O.

Ces rachats sont actuellement soumis à l'examen du Ministère des Travaux Publics.

L'entrée des Chemins de fer français dans toutes ces Sociétés est antérieure à la S.N.C.F. et, pour un assez grand nombre d'entre elles, elle remonte à une date déjà ancienne (voir le tableau général cité plus haut).

Dividendes
pour 1938.

L'ensemble des dividendes encaissés ou à encaisser pour l'exercice 1938 par la S.N.C.F. des Sociétés dont elle est actionnaire s'élève à 3.470.000 fr.

Les versements les plus importants sont les suivants :

1°) Sociétés de transports -

Compagnies de Chemin de fer	420.000	
Compagnies de Transports Automobiles..	640.000	
Compagnies de Navigation	390.000	
Compagnies de Transports frigorifiques	270.000	
		1.660.000

2°) Sociétés d'équipement
industriel et d'appro-
visionnement -

U.H.E.	1.140.000	
Consommateurs de Pétrole	160.000	
		1.300.000

3°) Sociétés Immobilières
de Crédit -

Société de Crédit Immobilier de l'Est	220.000	
Sociétés de Crédit Immobilier du P.O.....	70.000	
Sociétés de Crédit Immobilier et d'H.B.M. du Midi	50.000	
		340.000
Le complément, soit		170.000
représente des dividendes de moindre importance concernant un grand nombre de Sociétés.		

Total3.470.000

(pour le détail, voir le tableau général)

.....

La représentation de la S.N.C.F.

La quotité de nos souscriptions nous a permis d'avoir des Administrateurs (parfois Présidents ou Vice-Présidents des Conseils d'Administration) dans 54 Sociétés.

Le contrôle de la S.N.C.F. de la gestion de ces Sociétés.

La Subdivision des Participations Financières du Secrétariat Général gère toutes les participations financières de la S.N.C.F. la comptabilité régulière des opérations contrôlées par cette Subdivision étant suivie par nos Services Financiers en liaison avec elle et dans le cadre de la Comptabilité Générale de la S.N.C.F.

Outre le contrôle et la surveillance qu'elle exerce directement à tous les points de vue, et notamment sur la gestion financière, la Subdivision des Participations Financières dispose des renseignements transmis par nos Administrateurs.

Du point de vue technique, et surtout commercial, elle est en contact avec les Services Centraux intéressés.

Pour de nombreuses Sociétés, et plus particulièrement pour celles où la S.N.C.F. possède les intérêts les plus importants, un contrôle technique et commercial résulte naturellement de l'action normale et continue des Services techniques intéressés: c'est le cas, par exemple, pour tout ce qui touche les Sociétés de Distribution d'Energie Electrique, les Sociétés d'Approvisionnement (Consommateurs de Pétrole, etc...); la surveillance des trafics que les Compagnies de Chemins de fer, routières et autres apportent (ou doivent conserver) à la S.N.C.F. comme voyageurs, marchandises (notamment sous le régime du froid) est une des tâches constantes de nos Services Commerciaux de même que notre Service du Personnel est, de façon continue, au courant des facilités de logement que nos agents trouvent grâce à ces Sociétés.

.....

D'autre part, pour d'autres Sociétés telles qu'Air-France, la Navigation du Rhin, la Compagnie Nationale du Rhône, les questions de principe où les intérêts S.N.C.F. se trouvent en jeu sont évoquées le moment venu devant le Comité de Direction ou le Conseil d'Administration de la S.N.C.F. Ceux-ci connaissent, par ailleurs, toutes les modifications importantes -telles qu'augmentation ou réduction des participations, transactions, etc... - qui peuvent survenir dans les rapports administratifs ou financiers de la S.N.C.F. avec ces Sociétés.

Nos Administrateurs ont pris progressivement contact avec la gestion intérieure des Sociétés où ils représentent la S.N.C.F. ; nous nous sommes cependant rapprochés d'eux pour leur permettre de développer leur action personnelle et leur tâche d'information continue sur la défense des points de vue de la S.N.C.F. au cours de l'activité des Sociétés.

Avances, prêts
et souscrip-
tions.

Indépendamment des participations dans le capital social qui donnent un droit de regard dans la gestion des Sociétés, la S.N.C.F. possède d'autres participations constituées par des avances, des prêts ou des souscriptions d'obligations. Ces participations, qui se sont élevées à 121 millions, ont été ramenées, par suite de remboursements, à 102 millions en nombre rond.

Le montant actuel des avances consenties à ces Sociétés est repris dans le tableau ci-après :

.....

Sociétés de Transport	- Voies ferrées départementales du Midi (V.F.D.M.).....	37 millions	(1)
	- Voies ferrées des Landes (V.F.L.)	15 millions	(1)
	- Compagnie des Tramways à vapeur de la Chalosse et du Béarn.....	15 millions	(1)
	- Sociétés diverses de chemins de fer d'intérêt local reliées à la Région du Nord (et une Société du Midi).....	18 millions	
Sociétés de Distribution d'Electricité	- Société de transport de l'Energie Electrique du Massif Central (T.E.M.A.C.)	5 millions	
	- Société de Transport d'Energie Rouergue - Auvergne (T.E.R.A.) et Société de Transport d'Energie Centre-Ouest (S.A.T.E.C.O.).....	2 millions	
Sociétés d'habitation	- Sociétés de Crédit Immobilier et d'H.B.M.	7 millions	
Divers	-	3 millions	
		<hr/>	
		total	102 millions
		<hr/>	

(1) Les avances consenties, à titre de garantie d'intérêt, par la Compagnie du Midi aux V.F.L., aux V.F.D.M. et aux Tramways de la Chalosse et du Béarn, représentent l'insuffisance annuelle de ces Sociétés; toutefois, le jeu de la garantie du domaine public de la Compagnie du Midi ne pouvait entrer en vigueur que si le Réseau garanti avait prouvé, pendant plusieurs années, qu'il apportait au Réseau du Midi plus de bénéfices que de pertes ; un compte spécial était tenu à cet effet.

Pour les V.F.L. et les Tramways de la Chalosse et du Béarn, le compte spécial ayant apporté cette preuve était clos depuis longtemps, et les avances de garantie ont été supportées en totalité par le domaine public de la Compagnie du Midi.

Quant aux V.F.D.M. le compte spécial n'était pas clos, mais en application de l'art. 46 de la Convention du 31 Août 1937, ces avances incombent dorénavant à la S.N.C.F.

Aucun remboursement n'a été effectué par les V.F.L., les V.F.D.M. et les Tramways de la Chalosse et du Béarn sur les avances qui leur ont été ainsi consenties.

II

Vue générale sur la nature des Sociétés
dans lesquelles la S.N.C.F. possède des participations

Elles peuvent se classer en 3 groupes :

Sociétés de transport - Sociétés d'équipement industriel
ou d'approvisionnement - Sociétés d'habitations à Bon
Marché.

1° - Sociétés de transport -

La S.N.C.F. a engagé⁽¹⁾ 179 millions dans les
Sociétés de Transport ; cette somme se décompose comme
suit :

- Compagnies de Chemins de fer.....	65 M
- Transports automobiles.....	28 M
- Navigation (aérienne, fluviale ou maritime)	10 M
- Frigorifiques	64 M ⁽¹⁾
- Divers (Tunnel sous la Manche et Consortium du VERDON).....	12 M

Le total de 179 M correspond à une valeur nominale
de 188 M.

a) Compagnies de Chemins de fer-

Il s'agit d'une Compagnie étrangère (Chemins de fer
des Alpes Bernoises) et surtout de Chemins de fer d'inté-
rêt local en France ; les souscriptions d'actions de ces
derniers et les prêts sont anciens ; il était intéressant
pour de grands Réseaux d'éviter l'exploitation, onéreuse
pour eux, de petites lignes, et par suite d'aider à la
constitution de Compagnies Secondaires et d'orienter leur

(1) A verser à concurrence de 59 millions et pour une des Sociétés,
par paiements à cadence définie.

structure ainsi que leur trafic de façon à en faire des affluents du Réseau principal.

b) Transports automobiles -

Il s'agit des filiales automobiles des anciens Réseaux, destinées à faciliter l'application de la politique de coordination, à favoriser les trafics affluents, à faire des économies sur les petites lignes en assurant ou en faisant assurer par la route le service des trains supprimés, à établir une bonne liaison avec les entreprises automobiles chargées de ces services, et parfois à en assurer le contrôle, enfin à développer le tourisme.

c) Compagnies de navigation -

Il s'agit surtout de la Compagnie Générale pour la Navigation du Rhin.

La S.N.C.F. y est intéressée du point de vue national et d'un point de vue plus direct en ce qui concerne les tarifs et le partage de trafics nationaux ou internationaux.

d) Transports et Entrepôts frigorifiques -

Il s'agit d'une Société de transport, d'une Société de transport et d'entrepôt et d'une Société d'entrepôt; notre participation est commandée par l'intérêt qu'a la S.N.C.F. à développer de plus en plus le trafic des transports en wagons isothermes ou frigorifiques.

e) Nous terminerons ce chapitre en disant, dans l'annexe 1, un mot de l'Association pour la construction d'un tunnel sous la Manche et du Consortium de l'Avant-Port du VERDON.

2° - Sociétés d'Équipement Industriel ou d'Approvisionnement -
(Sociétés d'Électricité et autres Sociétés ou Organismes d'Approvisionnement).

Somme totale versée par le Chemin de fer : 140 millions

a) La S.N.C.F. a investi 107 millions dans des Sociétés de production ou de distribution d'énergie électrique, dont l'activité s'étend sur le Midi, le Sud-Ouest, le Centre ou l'Ouest de la France; l'électrification d'une grande partie du Réseau du Midi et d'une portion croissante des Réseaux du P.O. et de l'Etat a été à l'origine de ces participations; le Chemin de fer producteur, transporteur et consommateur de courant, intéressé - comme les Sociétés qui faisaient de ces opérations leur industrie propre - à tous les problèmes d'interconnexion, de régularisation, d'achat et de vente de

courant, s'est trouvé naturellement amené à établir avec les grandes Sociétés de production et de distribution d'électricité les liens qui lui ont permis de réaliser dans de bonnes conditions la transformation de leur mode de traction.

- b) La Société Nationale participe à la Compagnie Nationale du Rhône pour des motifs d'ordre national (15 millions versés), en raison de ses besoins en électricité et dans l'intérêt de son trafic; nous rendons compte, dans l'annexe 2, de l'état des trois aspects de son activité : énergie, navigation, irrigation.
- c) Sont classées dans les Sociétés (ou Organismes) d'approvisionnement : la Société "Les Consommateurs de Pétrole" (1) à la constitution de laquelle les Réseaux ont participé en vue de s'affranchir de certains groupements d'intérêts, et le Consortium Forestier des Grands Réseaux, fondé à l'issue et d'après l'expérience de la dernière guerre, et destiné à les approvisionner en bois coloniaux : traverses et bois nécessaires au Service du Matériel et de la Traction (13,4 M investis).

3° - Sociétés d'Habitations à bon marché -

Il s'agit ici d'un investissement de 42 millions (65 M en nominal), dans un grand nombre de Sociétés d'habitations d'importance d'ailleurs inégale, destinés soit à favoriser la construction ou la location de logements sains, soit à consentir des prêts à nos agents en vue de cette construction; sur ces 42 millions, 39 concernent les Sociétés dans lesquelles le domaine public des Réseaux - la S.N.C.F. maintenant - intervient pour 99 ou 100% du capital.

Ces Sociétés ont rendu à nos agents de grands services puisque, par leur action directe ou par leur intermédiaire 5.871 logements ont été mis à la disposition de nos agents et 11.743 prêts consentis, prêts dont la valeur moyenne, jusqu'à ces derniers temps, était voisine de 50.000 fr.

(1) Pour 4,5 M.

Les Sociétés de transport
dans lesquelles la S.N.C.F. possède
des participations

Elles peuvent se ranger en 6 catégories :

- A - Compagnies de Chemins de fer,
- B - Sociétés de Transports automobiles,
- C - Une Compagnie de Navigation aérienne,
- D - Compagnies de Transports fluviaux et maritimes,
- E - Sociétés de Transports et d'Entrepôts⁽¹⁾ Frigorifiques,
- F - Divers (Association pour la Construction du Tunnel sous la Manche et Consortium pour l'Avant-Port du VERDON).

La part de la S.N.C.F. dans leur capital social ressort à l'heure actuelle à une valeur nominale de 177 millions ; la part actuellement libérée de ces participations a été acquise pour la somme de 179 millions. Elle se répartit comme suit :

	<u>Nominal</u>	<u>Versé</u> ⁽²⁾
- Compagnies de Chemins de fer	68 M	65 M
- Transports Automobiles	43 M	28 M
- Navigation (aérienne, fluviale, et maritime)	12 M	10 M
- Frigorifiques	42 M	64 M ⁽²⁾
- Divers (ci-dessus)	12 M	12 M
Totaux	177 M	179 M

(1) L'exploitation des wagons frigorifiques ayant pour complément indispensable celle des entrepôts frigorifiques.

(2) Sur cette somme, 59 M font l'objet de paiements échelonnés.

A - Compagnies de Chemins de fer -

Cette catégorie comprend des voies ferrées d'intérêt local affluentes des anciens Réseaux du Nord et du Midi et une Compagnie étrangère : la Compagnie du Chemin de fer des Alpes Bernoises ; le nom de ces Compagnies ainsi que les renseignements principaux sur la participation de la S.N.C.F. et les dividendes distribués figurent pour chacune de ces Compagnies sur le tableau général joint à cette étude.

Chemins de fer des Alpes Bernoises - La participation des Chemins de fer français (6,2 millions de francs suisses en valeur nominale⁽¹⁾) à la Compagnie des Chemins de fer des Alpes Bernoises (BERNE, BRIGUE) date de 1911 : la zone directe d'influence du B.L.S. (BERNE-LOETSCHBERG - SIMPLON) s'étend sur le triangle commercial qui a pour base les régions comprises entre CALAIS et la frontière belge et pour sommet DELLE et BALE. Il facilite en particulier le passage par les voies françaises d'un trafic en provenance ou à destination de l'Angleterre, qui est sollicité par d'autres voies n'empruntant pas nos lignes notamment vers MILAN et BRINDISI via BERNE.

Chemins de fer d'intérêt local - Les autres participations sont prises dans 8 Compagnies de Chemins de fer d'intérêt local : 3 sur le territoire du Réseau du Midi et 5 sur celui du Nord ; nous donnons, à titre d'exemple, la physionomie des circonstances qui ont provoqué les souscriptions du Réseau du Nord : les petites lignes en question avaient été concédées entre 1866 et 1877 ; la Compagnie du Nord désirant éviter la concession de lignes dont l'Exploitation par un Réseau d'intérêt général eût été onéreuse, et se rendant compte que la construction de ces lignes était inévitable, et d'ailleurs intéressante pour elle à titre d'affluents, encouragea leur création, et fournit, pour certaines, une part du capital ; elle put d'ailleurs, à cette occasion, exercer une influence heureuse sur le tracé de ces lignes.

Leur rôle d'affluents est resté tout à fait net : ainsi, pour la ligne d'ACHIET à BAPAUME, 61.000 voyageurs (sur 124.000) sont des voyageurs "Nord", cette proportion est respectivement de 20, 14, 28, 110 pour les 4 autres

$\frac{77}{25}$ $\frac{77}{312}$

(1) à laquelle s'est ajouté, en 1939, le rachat au domaine privé de l'Est de 1.000 actions de 400 frs suisses chacune pour 1.000 frs suisses au total.

lignes en question(1) ; en ce qui concerne les marchandises, les marchandises "Nord" interviennent respectivement (en tonnes) dans les proportions importantes suivantes :

98.000	100.000	34.000	4.600	41.000.
<u>149.000</u>	<u>145.000</u>	<u>102.000</u>	<u>7.800</u>	<u>88.000</u>

Il reste indiqué pour la S.N.C.F. de continuer aux Compagnies en question l'aide technique et parfois financière qu'elle leur a donnée : la Région du Nord négocie d'ailleurs avec elles la révision de certaines prestations.

B - Transports automobiles -

Il s'agit des 5 Sociétés de transports automobiles créées par les Compagnies pour assurer des circuits touristiques et desservir certaines régions en liaison avec le chemin de fer ; la part de la S.N.C.F. est, ici, très importante, comme le montre le tableau ci-dessous(2) :

			<u>Capital nominal</u>
S.T.A.M.	(Midi)	95 %	15 M
S.T.A.P.O.	(P.O.)	90 %	3,75 M
T.P.L.M.	(P.L.M.)	82 %	20 M
S.T.A.R.N.	(Nord)	78 %	4,10 M
S.A.T.E.	(Est)	77 %	7,50 M

Nous ne referons pas ici l'historique de ces Sociétés, qui reflèterait l'évolution des idées et des mesures réglementaires sur la coordination des transports routiers ; nous rappellerons seulement les rôles essentiels que chacune de ces Sociétés joue à l'heure actuelle ; une de leurs caractéristiques communes est de seconder les Régions dans leur politique de coordination ; les modalités de cette action sont, comme on va le voir, assez variables d'une Région à l'autre ; cela provient à la fois de la diversité des situations régionales et des orientations données à chacune de ces Sociétés par chacun des Réseaux avant la création de la S.N.C.F.

La situation financière de ces Sociétés n'est qu'un des éléments qui permettent de juger de leur utilité, puisqu'il faut notamment tenir compte de toutes les dépenses

(1) VELU- BERTINCOURT à St-QUENTIN - BOISLEUX à MARQUION - HERMES à BEAUMONT - Voies Ferrées d'intérêt local (sur 5 départements).
 (2) La S.A.T.O.S. (ex-Réseau de l'Etat) est en liquidation.

d'exploitation par fer qu'elles nous évitent. et des trafics qu'elles nous procurent.

S.A.T.E. (Est) - La S.A.T.E. assurait, au début de 1938, 13 services de remplacement de trains et 10 services affluents, dont quelques-uns subventionnés par les départements ou les communes ; pendant l'année 1938, le kilométrage total, les recettes et les dépenses ont été légèrement réduits ; on espère un dividende pour un avenir prochain.

S.T.A.M. (Midi) La S.T.A.M. exploite diverses sortes de services :

1°) Autobus : 6 lignes seulement (214 km) en 1938 au lieu de 84 en 1932, en vue d'assainir la situation financière ; les services sont effectivement assurés, sous la responsabilité de la S.T.A.M., par des entrepreneurs qui supportent tous les risques de l'exploitation.

2°) Factage et Camionnage : à TOULOUSE, TARBES, CASTRES et BEGLES - S'y ajoutent des services de groupage de marchandises de domicile à domicile entre BORDEAUX et 6 grandes villes, ainsi qu'entre TOULOUSE et PERPIGNAN.

On estime qu'en 1938 cette activité a permis de maintenir ou de récupérer un tonnage de 24.000 tonnes et une recette de 5.800.000 frs.

Amortissements importants, mais pas encore de bénéfices.

S.T.A.R.N. (Nord) - Exploite 32 lignes régulières (900 km) et deux circuits touristiques (67 km) ; le parc comprend 99 autobus ; 1.752.000 voyageurs ont été transportés en 1938 - La situation financière est saine.

S.T.A.P.O. (P.O.) - Tous les services sont confiés par elle à des sous-traitants ; ils comprennent :

1°) des services organisés ou gérés à la demande de la S.N.C.F. :

- Remplacement de trains de voyageurs.
- Remplacement de trains de marchandises (fer - auto - domicile) (110000 tonnes).
- Tourisme et services saisonniers : 8.441 km de lignes - 1.556.000 frs de recettes;

2°) des services organisés à la demande de certains départements : Corrèze - Lot - Tarn-et-Garonne.

Au total, le bénéfice d'exploitation a été de 192.000 frs en 1938, et se trouve porté, par le jeu de

diverses provisions et reports, à 353.000 frs. De plus, la Société dispose de disponibilités égales à 2 millions (1) donc situation financière bonne, aide apportée contre la concurrence, limitation des pertes dans l'exploitation des lignes à faible trafic, développement du tourisme.

T.P.L.M. (P.L.M.). - C'est la filiale dont le capital est le plus élevé ; ses résultats, du point de vue touristique, sont d'ailleurs bien connus et appréciés ; l'ensemble de ses services voyageurs a assuré en 1938 le transport de 4.197.000 personnes.

Services affluents contrôlés par la T.P.L.M. :
5 services en Savoie ; leur équilibre financier est réalisé,

Le service de remplacement de trains a considérablement décru, comme suite à des traités directs conclus par la S.N.C.F. avec d'autres entrepreneurs.

L'activité de la T.P.L.M. qui comprenait déjà l'étude de questions d'horaires, d'itinéraires et de tarifs avec 64 services routiers (5 millions km-voitures), s'est étendue en 1938 dans un sens analogue ; elle comprend maintenant aussi la mise au point de services de remplacement, la détermination des redevances à verser par les entrepreneurs qui les assurent et le contrôle technique et financier de leurs services. La T.P.L.M. dispose à cet égard d'agents spécialisés dont la compétence est précieuse.

C - Transports aériens -

Il s'agit d'une participation dans la Société Air-France dans laquelle la S.N.C.F. possède 9 % du capital, pour une dépense réelle de 8,64 millions ; la souscription a été faite lors de la fusion des Sociétés qui ont constitué Air-France.

Nous ne nous étendrons pas ici sur la gestion de cette Société : son caractère de Société de transport d'intérêt national justifie la présence de la S.N.C.F. dans son Conseil ; le nombre des voyageurs transportés par Air-France est passé de 89.000 en 1937 à 104.400 en 1938 et le tonnage postal a doublé pendant cette même période. Ces croissances ont continué en 1939. Subvention de l'Etat : 230 millions en 1938 pour 174 millions de recettes (trafic et divers) - Bénéfices : 6 millions.

(1) Cette situation a cessé d'exister en Décembre 1939, un quart de capital nominal (moitié du capital versé) ayant été remboursé.

D - Sociétés de navigation fluviale et maritime -

Il s'agit de deux Sociétés.

1°) Compagnie Générale pour la Navigation du Rhin :

La présence de la S.N.C.F. dans cette Compagnie se justifie ici encore par le caractère national de cette entreprise de transport, qui est d'ailleurs plus directement encore intéressée aux questions ferroviaires ^{de} l'AIR-FRANCE (gros trafic de transit et local à STRASBOURG, arrivage de charbons de traction S.N.C.F., questions de tarifs fer et eau ... etc).

Notre participation n'est que de 3 % du capital (375.000 frs) - nous avons un représentant à cette Société. - Il a été rendu compte, en leur temps, au Conseil des questions touchant les tarifs ou le partage de trafics, internationaux ou français (fer-eau).

2°) Nouvelle Compagnie Havraise péninsulaire de navigation.

Compagnie ayant pris la suite de la Compagnie Havraise péninsulaire après sa liquidation ; après réévaluation consécutive à cette liquidation, la S.N.C.F. ne possède plus que 1 million en capital nominal dans cette affaire dont le capital total actuel s'élève à 22 millions. Société en amélioration.

E - Vagons frigorifiques et entrepôts frigorifiques -

La S.N.C.F. participe à cet égard à 3 entreprises exploitant : la première des wagons, la deuxième des wagons et des entrepôts et la troisième un entrepôt.

Des deux Sociétés s'occupant de transports, l'une, la S.E.F., concernait plus spécialement, avant la création de la S.N.C.F., le Réseau de l'État, l'autre la S.T.E.F., les Réseaux d'Alsace-Lorraine, du P.L.M., du Nord et de l'Est ; sur le P.O. et le Midi, l'exploitation des wagons frigorifiques était confiée à une Société dépendant entièrement du domaine privé (C.T.F.).

Il n'est plus besoin de justifier l'intérêt que présente, à l'égard de la S.N.C.F., une organisation de transports sous le régime de température dirigée, effectués sous son égide et d'après ses directives ; cet intérêt est d'ailleurs à l'origine des études actuellement en cours en vue de réorganiser l'ensemble de ces transports sur des bases nouvelles correspondant à la fusion des Réseaux. Mais la mise en oeuvre d'une technique aussi particulière que celle des

transports frigorifiques nécessite l'emploi d'un personnel spécialisé et une grande souplesse en matière commerciale.

C'est pour ces motifs que les anciens Réseaux avaient confié à des Sociétés filiales l'exploitation des transports frigorifiques sur leurs terrains. Les Sociétés filiales disposent de wagons loués par les Réseaux et d'un parc qu'ils ont fait construire.

1°) Société d'Exploitation de Wagons Frigorifiques (S.E.F.) créée en 1927 par le Réseau de l'Etat ; la S.N.C.F. possède 83,5 % du capital social qui s'élève, en nominal, à 2 millions.

L'Exploitation de la S.E.F. répond bien aux buts poursuivis lors de sa création : en 1938, 180.136 tonnes de denrées périssables ont été acheminées par des wagons frigorifiques (en augmentation d'ailleurs de 4,5 % sur 1937), chiffre qui, quoique dépassé de beaucoup par la S.T.E.F. (voir ci-après), donne une idée de l'importance du trafic en question. Le parc possédé ou loué par la S.E.F. était de 1.112 wagons en 1938. Un bénéfice de 1.356.000 frs (porté à 1.776.000 frs par suite de reliquats antérieurs) - bénéfice considérable eu égard au capital de la Société - a permis la distribution de dividendes et une mise en réserve importante (1 million).

Nos Administrateurs signalent l'intérêt d'une concentration entre les mains d'une Société unique de l'exploitation des wagons loués ou appartenant aux trois Sociétés suivantes : 1°) la S.E.F. - 2°) la Compagnie des Transports Frigorifiques (C.T.F.) constituée sur le domaine privé de l'ex-P&O. et ayant trait aux transports des Réseaux P.O. et Midi (le Syndicat d'Exploitation de Wagons Frigorifiques (S.E.I.M.) coordonne l'activité de ces deux Sociétés) - 3°) la S.T.E.F. dont il va être parlé. Cette question est en cours de solution.

2°) S.T.E.F. -

La S.N.C.F. possède 98 % du capital (40 millions) - trafic : 322.000 tonnes de denrées périssables - Parc loué ou possédé : 1.345 wagons.

La progression du tonnage s'est manifestée non seulement pour la S.T.E.F., mais pour les Sociétés où la S.T.E.F. possède des participations.

Bénéfice : 5,63 millions en 1938 ; la S.N.C.F. a touché en Avril 1939 un dividende de 10 % sur ses actions. Comme pour la S.E.F., situation financière excellente.

3°) Société des Docks Frigorifiques du HAVRE.

La S.N.C.F. possède 20 % du capital, lequel est de

7 millions ; la Société possède, de son côté, une participation proportionnellement très importante dans l'exploitation de l'Entrepôt Frigorifique de VAUGIRARD.

Situation financière satisfaisante - Bénéfices :
278.000 frs en 1938 - Réserve pour amortissements :
7 millions.

La Société effectue les opérations d'entreposage et de transit ; elle a reçu, entreposé, ou transité en 1938 : 16.400 tonnes de denrées, principalement fruits frais et viandes ; ses réexpéditions ont été faites : pour 11.905 tonnes par fer (surtout en wagons isothermes) et pour 3.930 tonnes seulement par route ; la concurrence routière joue principalement pour les fruits frais, où elle nous enlève 50 % du trafic.

F - Divers -

Parmi les Sociétés dont l'activité touche aux questions de transport, nous mentionnerons ici :

a) une Association en participation créée en 1875 et qui a obtenu du Gouvernement français la concession de la section française d'un chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre. Elle a procédé à d'importantes études et à quelques travaux (forages et creusement de deux galeries de 2 km) - Participation Nord transférée à la S.N.C.F. (1.325.000 frs).

Son intérêt reste de premier plan et la guerre maritime l'illustre tragiquement ; mais il ne serait pas moindre, économiquement, en temps de paix.

b) le Consortium de l'avant-port du VERDON -

Les Compagnies du Midi, du P.O. et le Port Autonome de BORDEAUX l'ont constitué, en 1922, en versant : les deux premières, chacune 5.500.000 frs, le troisième (à ce moment la Chambre de Commerce de BORDEAUX) : 13.000.000 frs. Le but en était la construction et l'exploitation du port du VERDON.

Après la convention initiale, approuvée par une loi, une seconde convention règle en fait les rapports de la S.N.C.F. et du Port Autonome. Il n'y a pas de résultat financier, ni même de budget propre à l'exploitation du VERDON, le déficit annuel étant couvert par le Port dans la masse de son budget. La S.N.C.F. ne participe pas à l'Administration de l'Avant-Port du VERDON.

Les Sociétés d'Équipement industriel et d'approvisionnement
dans lesquelles la S.N.C.F. possède des participations.

Nous rangeons sous cette rubrique :

- 5 Sociétés de distribution d'énergie électrique.
- La Compagnie Nationale du Rhône, qui nous intéresse à divers points de vue, et principalement du point de vue de la fourniture d'électricité.
- 2 Sociétés ou Organismes d'approvisionnement en produits matériels.

1°) Sociétés de distribution d'énergie électrique -

Les investissements de la S.N.C.F. dans ce groupe s'élèvent à 103,3 millions (1) répartis comme suit :

- | | | |
|---|-----------------|--------------------------------------|
| - à la Société Hydro-Electrique du Midi (S.H.E.M.) | 60 ^M | représentant 80 % du capital social. |
| - à l'Union Hydro-Electrique (U.H.E.) | 29 ^M | représentant 30 % du capital social |
| - à la Société de transport d'énergie Centre-Ouest (S.C.T.E.C.O.) | 9 ^M | représentant 14 % du capital social |
| - à la Société pour le transport de l'énergie électrique du Massif Central (T.E.M.A.C.) | 3 ^M | représentant 10 % du capital social |
| - à la Société de transport d'énergie Rouergue-Auvergne (T.E.R.A.) | 0 ^M | 8 représentant 7 % du capital social |

(1) sommes réellement versées.

Les installations, les domaines d'exploitation, les interconnexions, les relations financières qu'ont en général entre elles les Sociétés de distribution d'électricité sont fort complexes ; la S.N.C.F. se trouve en relation avec certaines de ces Sociétés, soit pour le transport de l'énergie qu'elle produit pour elle-même, qu'elle vend, qu'elle achète, ou que ces Sociétés font passer sur ses lignes, soit pour la vente de ses excédents pendant certaines périodes de l'année et pour les péages correspondants ; en particulier, la S.N.C.F. avait vendu en 1937 du courant à l'U.H.E. pour 2.060.000 Frs (usine de COINDRE), pour 947.000 Frs (usine de MAREGES) et pour 7 millions à l'U.P.E.P.O. (1) ; ces ventes se sont poursuivies en 1938 où elles ont atteint respectivement 2.012.000 Frs, 714.000 Frs et 10.500.000 Frs.

Les Sociétés T.E.M.A.C., S.A.T.E.C.O. et T.E.R.A. sont uniquement des transporteurs d'énergie, et la S.N.C.F. n'a dans ces Sociétés qu'une participation relativement faible (10 %, 14 %, 7 %) — La situation des lignes de la T.E.R.A. (Rouergue-Auvergne) est particulièrement intéressante : elles assurent la liaison entre les Pyrénées et le Massif Central, dont la conjugaison du point de vue hydraulique est fondamentale. — La T.E.M.A.C. exploite en pool avec les Sociétés U.D.E., Inter-Paris et S.N.C.F. le Réseau de transport d'énergie Massif Central - PARIS. La S.N.C.F. possède à cet égard l'artère de 220.000 volts MAREGES-CHEVILLY et 4 postes de transformation ou de compensation : les bénéfices sont répartis entre les participants au prorata de la valeur de leurs installations respectives — Les lignes de la S.A.T.E.C.O. sont en contact, en plusieurs points, avec les nôtres ; elles fournissent une alimentation de secours pour la ligne électrifiée TOURS-BORDEAUX et permettent de placer, dans la région de NIMES et de SAINT-NAZAIRE, une partie des excédents de nos usines du Massif Central et des Pyrénées.

Au contraire, la S.N.C.F. possède 80 % du capital de la Société hydroélectrique du Midi (S.H.E.M.) qui produit de l'énergie dans les Pyrénées, et règle le rythme de sa production au mieux des intérêts communs de la S.H.E.M. et de la S.N.C.F. compte tenu des possibilités existantes dans le Massif Central (2). La S.H.E.M., qui était débitrice de la S.N.C.F. des avances que celle-ci lui avait consenties, a restitué la totalité de ces avances et son compte est maintenant créancier.

En ce qui concerne, enfin, l'U.H.E. et pour nous en tenir

-
- (1) Cette Société est signalée dans le tableau N° 1, non parce que la S.N.C.F. en est actionnaire, mais à cause d'une participation d'une nature particulière qu'elle possède (voir colonne "Observations").
 - (2) La S.N.C.F. ne procède d'ailleurs pas, avec la S.H.E.M. à des opérations d'achat proprement dit de courant, mais à des échanges de courant en vue de la meilleure utilisation de l'énergie.

à l'aspect principal de ses rapports avec la S.N.C.F., elle a acheté, jusqu'en 1938, l'énergie disponible de la S.N.C.F. qui transportait sur ses lignes à la fois cette énergie et celle que produisait directement l'U.H.E. : actuellement, les ventes à l'U.H.E. ont cessé ; la S.N.C.F. reste transporteur pour le compte de l'U.H.E.

Cette Société, où l' participation de la S.N.C.F. est également importante - quoique dans une mesure moindre que pour la S.H.E.M. (30 % du capital) - était chargée, en 1938, de l'exploitation technique et commerciale, pour le compte de la S.N.C.F. des usines de COINDRES et de MAREGES, ainsi que du poste d'EGUZON. Par la suite, elle n'en a plus été chargée que du point de vue technique seul ; l'U.H.E. entretient aussi, pour le compte de la S.N.C.F., les lignes à 90.000 volts et à 220.000 volts de l'Ex-réseau du P.O.

En dehors des rapports qu'elles ont avec le Chemin de fer ces Sociétés concourent d'une manière efficace à l'équipement national hydro-électrique de la France.

Les travaux ainsi engagés ont exigé chez plusieurs d'entre elles des augmentations de capital :

- S. .T.E.C.O. :	12 millions +	6.400.000 Frs	en cours
			de réalisation
- T.E.M.A.C. :	25 "	+ 5.000.000 Frs	"
- T.E.R.A. :	4,8 "	+ 60.000.000 Frs	"

La situation de ces Sociétés de production ou de distribution d'électricité est en général excellente : l'U.H.E. a pu payer 5.087.000 Frs de dividendes en 1938 ; seule, la S...T.E.C.O. solde l'exercice 1938 par une perte de 2.680.000 Frs (dotation d'amortissement accrue, toutefois, de 881.000 Frs) et compte tenu du résultat des années précédentes, le solde du compte profits et pertes est débiteur de 4.555.000 Frs : on espère que la mise en service de toutes les lignes de ce Réseau se traduira, pour 1939, par une augmentation sensible de ses recettes.

2°) Compagnie Nationale du Rhône.-

Société d'intérêt national triple : énergie électrique, navigation, irrigation et autres emplois agricoles, chacun de ces points de vue étant en relation avec les intérêts de la S.N.C.F., plus particulièrement pour l'électrification d'une partie de la ligne de PARIS à MERSVILLE, ainsi que pour le supplément de trafic espéré de la mise en valeur de la plaine de Crau ; la S.N.C.F. possède 60 millions sur le capital social qui est de 240 millions.

En ce qui concerne l'utilisation hydro-électrique du fleuve, les travaux de barrage de Génissiat sont en cours (64 millions dépensés fin 1938); l'année 1939 doit comporter, pour le barrage lui-même, des investissements d'un montant encore plus élevé, sans compter les travaux connexes.

Les industriels réunis dans le Groupement de l'Electricité se sont engagés pour l'avenir à absorber l'énergie produite par l'équipement de Génissiat, supposée limitée à 220.000KW, mais dont la puissance est susceptible d'atteindre 416.000 KW.

Du point de vue de la navigation, la création du port Edouard Herriot à LYON (64 millions) est en cours, y compris les voies ferrées et routières : les premiers dépôts d'hydrocarbures sont en exploitation.

Entre LYON et la mer, la solution adoptée est l'amélioration du courant libre : la C.N.R. prend progressivement à sa charge les travaux précédemment faits dans ce but par le Service de la Navigation de l'Etat et a passé les marchés nécessaires.

Pour le canal de PORT-ST-LOUIS à PORT-de-BOUC, la C.N.R. a porté sa contribution à 20 millions.

Du point de vue de l'irrigation, il s'agit principalement de l'arrosage de la Crau, susceptible de produire ainsi un fourrage abondant : la C.N.R. a pris les dispositions utiles pour fournir aux agriculteurs groupés en Coopérative l'énergie électrique nécessaire aux stations de pompage (400 Kw depuis le 1^{er} Avril 1938).

En dehors de ce programme d'action, la C.N.R. a souscrit ou augmenté des participations à 3 Sociétés ou Groupements susceptibles d'absorber l'énergie électrique de Génissiat : au total 13 millions, à quoi s'ajoutent des prêts.

Le compte d'Exploitation proprement dit ne commencera à fonctionner qu'en 1940.

3°) Les Consommateurs de Pétrole -

Cette Société a été créée, en 1920, pour une durée de 99 ans, en vue d'assurer aux actionnaires consommateurs les fournitures de combustible liquide, huile de graissage et tous produits pétroliers nécessaires à leur industrie ; il s'agissait dans l'état où se trouvait l'organisation des transporteurs et des fabricants - d'améliorer, pour les participants à cette

Société, les conditions de qualité et de bon marché des produits en question.

Dans un rapport présenté le 6 Avril 1938 au Conseil d'Administration de la S.N.C.F., M. le Président GRIMPRET a rappelé les diverses décisions ministérielles sur le mode de passation de nos marchés avec cette Société, question évidemment liée au degré d'intérêt qu'elle présente pour nous: pour les produits blancs, le Ministre a décidé d'appliquer actuellement le régime habituel d'adjudication en demandant qu'on réexamine cependant la question en cas de manoeuvres anormales d'autres fournisseurs; en ce qui concerne, au contraire, les produits noirs, pour lesquels la Société a équipé son usine de DONGES, un contrat de gré à gré a été passé et approuvé par la Commission des Marchés; il est avantageux pour la S.N.C.F.

En 1938, les Consommateurs de Pétrole ont fourni environ 60.000 tonnes d'hydrocarbures dont 18.000 tonnes de produits noirs.

Cette Société apporte aussi à la S.N.C.F. une collaboration utile sur plusieurs points, où nous bénéficions des compétences de son personnel spécialisé (gérance de dépôts d'hydrocarbures, installation et entretien de postes distributeurs de carburants, études d'amélioration et de régénération des huiles, etc...), ou de son volant d'affaires qui lui a permis de réaliser une rapidité et une régularité très satisfaisantes de ses livraisons.

Le capital de cette Société est de 60.000 millions : la S.N.C.F. en possède 8% et les anciens Réseaux en ont souscrit 43% sur leur domaine privé; le Président de la Société représente la Compagnie du Nord et le Vice-Président celle de l'Est; la S.N.C.F. a deux Administrateurs sur 15.- Le bénéfice de 3.500.000 fr. n'a pas donné lieu à dividende, mais les réserves se montent à 8,2 millions.

4°) Consortium Forestier et Maritime -

Le Consortium Forestier et Maritime a été créé par les Grands Réseaux de Chemins de fer, en 1920, pour procéder à l'exploitation de forêts sur la Côte Occidentale d'Afrique et pour assurer le transport des bois par mer.(1) Il a obtenu des

(1) Le Consortium n'a pas fonctionné, en fait, à ce dernier titre; le capital correspondant (250.000 fr.) a été remboursé.

concessions en vue de se procurer des traverses et des bois d'oeuvre. Actuellement, il est reconnu préférable de consacrer toute l'activité des exploitations du Gabon à la fourniture de bois d'oeuvre, l'appoint en traverses qu'elles pourraient apporter à la S.N.C.F. étant moins utile.

Cet Organisme est géré par un Comité de Gestion qui comprenait, avant la création de la S.N.C.F., 12 membres, Administrateurs ou Fonctionnaires des Réseaux, et qui est actuellement composé de 7 Fonctionnaires de la Société Nationale.

Le capital appelé au titre Forestier, auquel ont participé tous les Réseaux (sauf l'A.L.) s'élevait à l'origine à 23 millions. Par suite d'amortissements effectués de 1925 à 1936, il a été réduit à 13.399.900 fr. Ce chiffre sera vraisemblablement ramené à 11.877.000 fr. lorsque les comptes de 1937 et 1938, qui n'ont pas encore été examinés par le Comité de Gestion, auront été approuvés.

Le Consortium continue l'exploitation de ses concessions au Gabon.

En raison de la constitution de la S.N.C.F., une nouvelle forme administrative et juridique doit être donnée au Consortium. Elle fait actuellement l'objet d'études des Services Financiers et du Contentieux.

Sociétés d'Habitation et de Crédit Immobilier
dans lesquelles la S.N.C.F. possède des participations

La S.N.C.F. a investi dans ce groupe de Sociétés 42 millions représentant une participation de 65 millions en nominal.

Sur ces 42 millions, 39 millions correspondent à des Sociétés propres à chaque ancien Réseau, dans lesquelles il possédait la totalité des actions (99 ou 100 %), et dont l'activité était le plus souvent réservée aux seuls chemins ; ce sont les suivantes :

Nom de la Société	Capital effectivement versé par la S.N.C.F.	Pourcentage de la S.N.C.F. dans le capital effectivement versé	Fraction du capital nominal libérée
Société Immobilière des Chemins de fer de l'Etat (S.I.C.E.)	26 M	99,9 %	totalité
Société Immobilière des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine (S.I.C.A.L.)	5 M	99,9 %	totalité
Société de Crédit Immobilier des Chemins de fer de l'Est ...	4 M 5	100 %	1/4
Société des Habitations du Nord (S.H.N.)	1 M 5	100 %	1/4
Fédération des 10 Sociétés de Crédit Immobilier P.O.	1 M 1	99 %	1/4
Société des H.B.M. des Chemins de fer du Midi	1 M	99,5 %	totalité
Société de Crédit Immobilier des Chemins de fer du Midi ...	0 M 2	99,9 %	1/4

Le surplus, soit 3 millions, est réparti dans de très nombreuses Sociétés de Crédit Immobilier et d'H.B.M. de PARIS et de province.

Dans la 3^{ème} partie du tableau général, nous avons donné, outre les renseignements financiers et chronologiques que comportaient déjà ses deux premières parties, des renseignements sur les avantages que les cheminots ont retirés de l'activité de chaque Société, comme prêts ou comme construction et location directe par la Société.

On y remarque que, d'une manière presque tout à fait générale (1), ces avantages sont très supérieurs à ceux qu'on aurait pu escompter d'après le pourcentage de capital souscrit par ces Sociétés ; par exemple : Crédit Immobilier de BEZIERS, 17 % de prêts accordés pour 6 % de capital souscrit -- Crédit Immobilier des Landes, 11 % pour 5 % souscrits -- Lot-et-Garonne, 23 % pour 15 % souscrits -- Pas-de-Calais, 16 % pour 0,25 % souscrits -- Société Centrale de Crédit Immobilier, 16 % pour 2 % souscrits (il s'agit de 1.868 prêts) -- COMPIEGNE, 17 % pour 5 % souscrits, etc... et de même pour les logements construits ou loués (MONTARGIS : 17 % de logements à des cheminots pour 11 % de capital souscrit -- SAINT-ETIENNE : 12 % pour 6 % souscrits --, Société "Le Progrès" : 16 % pour 2 % souscrits, etc...).

La diversité, en nombre et en caractère, des Sociétés en question traduit, outre la diversité des conditions locales, des différences dans la politique du logement des anciens Réseaux; il ne faut cependant pas oublier que ces participations ne donnent qu'une idée très incomplète de ses efforts : il s'y ajoute en effet d'autres modes de financement, tels que la construction par le Réseau lui-même (et par exemple à la fin de la guerre 1914-1918), soit sur fonds d'établissement, soit sur les fonds des Caisses de Retraites ; aussi ne saurait-on comparer valablement d'après ce qui suit le total des réalisations des divers Réseaux.

Un très grand nombre des Sociétés fonctionne sous le régime de la législation sur les H.B.M. et les autres (2) subventionnent des Sociétés de ce type ; l'activité des unes et des autres est donc, directement ou indirectement, en rapport étroit avec les crédits que le Gouvernement a affectés, ces dernières années, aux prêts, subventions,

(1) - Il y a 2 ou 3 exceptions sur le très grand nombre de Sociétés dont il s'agit.

(2) - Ce sont la S.I.C.E. (Etat), la S.I.C.A.L. (A.L.), la S.H.N. (Nord).

et bonifications d'intérêt qu'il leur consent : à cet égard, M. RISLER a signalé dans le rapport au Conseil Supérieur des H.B.M. qu'il a adressé au Ministre de la Santé Publique (J.O. du 2/11/39) combien les ressources affectées par l'Etat à l'oeuvre des H.B.M. avaient décliné, avaient été irrégulières, et avaient, de ce fait, nuit à la continuité et à l'intensité de la vie des H.B.M. : entre 1928 et 1933, 1 à 3 milliards par an ; en 1933, aucun crédit ; de 1934 à 1938, 400 millions et 200 millions en 1939.

Le taux de participation du Chemin de fer, quand il n'est pas de 99 ou 100 %, est (sauf de rares exceptions) fort bas (voir 5^{ème} colonne du tableau).

La situation financière des Sociétés où nous participons est très généralement bonne et presque toutes distribuent des dividendes (voir tableau général) ; en ce qui concerne le développement ou même l'activité de certaines, on doit se souvenir qu'ils dépendent, en grande partie, des ressources qui proviennent en définitive de l'Etat.

Ancien Réseau de l'Etat -

La S.I.C.E. (Société Immobilière des Chemins de fer de l'Etat) a disposé d'un capital important (26 millions) entièrement souscrit par le Réseau : son activité est triple : construire, prêter aux agents, participer à des Sociétés d' H.B.M. - Elle est d'ailleurs considérable, comme il résulte des indications suivantes.

Elle s'est intéressée à 50 organismes régis par la législation des H.B.M. (elle-même ne l'est pas) et a créé 5 filiales en diverses localités. Elle a participé, depuis sa fondation, à la construction de 6.681 logements, et consenti des prêts pour 23,4 millions (3.919 prêts), dont 17,5 millions ont déjà été remboursés.

Au cours de l'exercice 1938, la S.I.C.E. a achevé la construction à TRAPPES de 24 logements en 2 immeubles de 2 étages. Elle a consenti 12 prêts pour remettre à flot des agents qui ne pouvaient plus acquitter leurs échéances contractées vis-à-vis des Crédits Immobiliers et 304 prêts hypothécaires pour un montant de 2.395.000 francs. Enfin, elle s'est rendue adjudicataire d'un terrain de 6.900 m² à SAINT-CYR-l'ECOLE, situé en prolongement des logements de la Société d'H.B.M. de la région de VERSAILLES et qui pourrait éventuellement être affecté à la construction de logements pour agents de Chemins de fer.

La situation financière est satisfaisante - Réserves : 1.838.000 francs. Il n'a pas été distribué de dividende.

Sur l'ex-Etat, il n'existe, en dehors de la S.I.C.E., qu'une Société Coopérative régie par la législation des Sociétés d'H.B.M. : Le Foyer Cheminot, dont la S.N.C.F. possède 21 % du capital ; cette Société, qui existe depuis 1927, a fort peu profité des avantages de cette législation : son capital est de 1.790.000 francs, dont 400.000 francs versés par le Réseau et 300.000 francs par la S.I.C.E. ; elle n'a construit que 36 logements.

Ancien Réseau d'Alsace et de Lorraine -

L'organisation y était parallèle à celle que nous venons de décrire : une Société non soumise à la législation des H.B.M., la S.I.C.A.L., dont le capital (5 millions) a été entièrement souscrit par le Réseau : elle a construit et loué 27 maisons de 2 logements chacune, consenti un prêt de 400.000 francs à la Société Coopérative "La Maison du Cheminot" (aux 3/4 remboursé), et acquis à WALBACH une propriété qui fut aménagée en préventorium. En 1938, activité réduite à certains travaux complémentaires à WALBACH.

La Coopérative "La Maison du Cheminot", dont nous venons de parler, a construit 129 logements dont 120 pour des cheminots.

Ancien Réseau du Nord -

La "Société des Habitations du Nord" est, comme la S.I.C.E. et la S.I.C.A.L., une Société entièrement financée par le Réseau, et du type de droit commun, c'est-à-dire non soumise à la législation des H.B.M.

Capital : 6.000.000 francs dont 1,5 million seulement appelé.

L'activité de cette Société est très réduite depuis 1933.- (33 logements à AULNAY et 28 logements à DEUIL) ; d'ailleurs, les 3/4 des ressources actuelles de la Société (1.534.000 francs) sont en valeurs mobilières ou en disponibilités en caisse ou en banque, 1/3 seulement est investi en prêts ou correspond aux frais de constitution de la Société.

Pour le Nord, signalons encore 3 autres Sociétés : Pas-de-Calais, COMPIEGNE, où la participation S.N.C.F. est très faible et la Société Centrale de Crédit Immobilier (prêts hypothécaires), très importante Société datant de 1912, au capital de 16 millions, et où le Nord avec le P.O. ont souscrit 75.000 francs ; notons qu'avec son capital

de 16 millions cette Société a consenti des prêts pour 449 millions ; comme il est dit ci-dessus, la part "Cheminct" (1.868 prêts - 16 %) excède de beaucoup le pourcentage de la participation "Chemins de fer" (2 %).

En 1938, la Société a accordé de nouveaux prêts pour 6.700.000 francs. Paiement de 5 % de dividende. Réserves : 13.800.000 francs.

Ancien Réseau de l'Est -

Ce Réseau ne participait qu'à une Société qu'il a d'ailleurs entièrement financée, la "Société de Crédit Immobilier" de 18 millions de capital, dont 4^M5 seulement appelés. Mais avec ces 4^M5, elle a pu, depuis 1929, consentir pour 61 millions de prêts en 1.324 prêts. En 1938, 25 nouveaux prêts (1.373.000 francs) - Dividende : 5 % - Réserves : 625.000 francs.

Ancien Réseau P.L.M. -

La S.N.C.F. participe, sur son territoire, à 3 Sociétés de Crédit Immobilier : Bouches-du-Rhône, Gard, Société Marseillaise (Bouches-du-Rhône et départements voisins), où elle n'entre respectivement que pour : 50.000 francs, 12.500 francs, 25.000 francs.

Elle participe également à 4 Sociétés de construction ou de location d'H.B.M. dont les rayons d'action sont : MONTARGIS, VILLEFRANCHE, SAINT-ETIENNE, Seine et Seine-et-Oise, mais où elle n'entre, respectivement, que pour 102.000 francs, 20.000 francs, 100.000 francs, 2.500 francs.

Elle participe en outre (ancienne participation P.L.M. + P.O.) à 2 Sociétés de prêts (mais pour 32.500 francs seulement au total).

Ancien Réseau P.O. -

Il faut tout d'abord citer la Fédération des Sociétés de Crédit Immobilier ; il s'agit de 10 Sociétés de Crédit Immobilier ayant leur rayon d'action autour de 10 grandes villes, financées à 99 % par les Chemins de fer ; ceux-ci ont versé 1^M1 (1) ; grâce à l'usage judicieux de la législation sur les H.B.M., ces Sociétés ont pu consentir plus de 100 millions de prêts, en 2.748 prêts représentant

(1) - La Caisse des Retraites P.O. a été amenée aussi à prêter 4.475.000 frs à la Caisse des Dépôts et Consignations qui a mis cette somme à la disposition de la Fédération dans les conditions habituelles de la législation des H.B.M.

autant de petites maisons individuelles avec jardins réparties sur l'ensemble de l'ancien P.O.

En 1938, 77 nouveaux prêts ont été accordés. Dividende : 6 %. Réserves : 2.420.000 francs. Sociétés en très bonne situation.

Outre cette Fédération où le P.O. est entré pour 99 %, il est entré, mais dans une proportion beaucoup moindre, et pour des sommes faibles, dans d'autres Sociétés (pour certaines, en collaboration avec le Nord, le P.L.M. et le Midi, comme nous l'avons vu) ; cependant la somme totale investie dans ces Sociétés est de 810.000 francs. Le tableau indique que, sauf pour 2 d'entre elles ("Le Nouveau Logis" (1) et "Chacun sa Maison" (1)), toutes ces Sociétés paient des dividendes.

Ancien Réseau du Midi -

Sur le territoire de ce Réseau, la S.N.C.F. a participé pour 99 % à 2 Sociétés : l'une de Crédit Immobilier (Société de Crédit Immobilier du Chemin de fer du Midi), l'autre pour la location et la construction (Société d'H.B.M. du Chemin de fer du Midi) - Capital versé : 250.000 francs pour la première, fondée en 1931, - 1 million pour la deuxième, fondée en 1913.

La Société de Crédit Immobilier limite ses opérations à la Gironde et à la Haute-Garonne ; le Réseau du Midi lui a prêté 1 million ; les 135 prêts consentis à des agents représentent une somme de 5.640.000 francs - Dividende : 5 %.

L'activité de la Société d'H.B.M. (Construction et Location) s'étend surtout dans les rayons de BORDEAUX, TOULOUSE et TARBES ; elle a pu mettre à disposition plus de 100 maisons individuelles et a construit 2 immeubles de 16 logements ; elle n'a pas construit depuis 1933 - Dividende : 4 %. Réserves et fonds d'amortissement : 781.000 francs.

En outre, la Compagnie du Midi participe, mais pour des taux le plus souvent très faibles, à une dizaine d'autres Sociétés ; toutes (sauf la Société des Cités Jardins de la Région Parisienne) donnent des dividendes ; leur activité actuelle, comme nous l'avons dit, est en rapport étroit avec les crédits mis par l'Etat à la disposition des Sociétés d'H.B.M.

(1) - L'activité de "Chacun sa Maison" est très faible ; quant à la Société "Le Nouveau Logis", l'arriéré des loyers et une immobilisation de 1.500.000^f en terrains rendent sa situation difficile ; mais avec l'appui de la Ligue contre le Taudis, elle exerce une action fort utile notamment grâce à la Maison Sociale d'ORLY.

TABLEAUX RECAPITULATIFS
des

PARTICIPATIONS FINANCIERES

DE LA S.N.C.F.

I - SOCIETES DE TRANSPORTS

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA S.N.C.F.

I - Sociétés de transports

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1 ^{ère} souscription	Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les réseaux ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations
<u>A - COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER</u>								
1	<u>Cie des Chemins de fer des Alpes-Bernoises (B.L.S.)</u> Exploite la ligne LOETSCHBERG-SIAPLON <u>A</u>	1909 (Est)	59.783.500 Frs suisses ou 508.159.750 Frs Français	11 %	6.201.000 Frs suisses ou 52.709.890 Frs français (au cours de 8,50 cours moyen du 1 ^{er} semestre 1939)	"	"	<u>A</u> - Société dans laquelle la S.N.C.F. est représentée au Conseil d'Administration.
2	<u>Société des Voies Ferrées des Landes (V.F.L.)</u> Réseau d'intérêt local de 343 km <u>A</u>	1912 (Midi)	3.500.000 ^f	67 %	2.358.250 ^f	"	58.353 ^f	En outre, des avances dont le montant en principal et intérêts s'élève actuellement à 16.371.352 ^f ont été consenties à cette Société à titre de garantie d'intérêt.
3	<u>Société des Chemins de fer des Pyrénées-Orientales</u> Réseau d'intérêt local à voie normale de 79 km dont l'exploitation est actuellement réduite à quelques kilomètres <u>A</u>	1909 (Midi)	1.200.000 ^f	17 %	120.000 ^f	"	5.470 ^f	
4	<u>Société des Voies Ferrées Départementales du Midi (V.F.D.M.)</u> Réseau d'intérêt local de 317 km à l'origine dont l'exploitation est actuellement réduite à quelques kilomètres <u>A</u>	1913 (Midi)	9.950.000 ^f	85 %	8.480.162 ^f	"	212.239 ^f	En outre, des avances dont le montant en principal et intérêts s'élève actuellement à 39.648.319 ^f ont été consenties à cette Société à titre de garantie d'intérêt. Il a été également consenti des avances sur dépenses d'établissement sur lesquelles il reste à rembourser 5.403.730 ^f .
5	<u>Cie du Chemin de fer d'ACHLET à BAPAUME et à MARCOING</u> Réseau d'intérêt local de 43 km <u>A</u>	1876 (Nord)	2.800.000 ^f	6 %	"	"	11.622 ^f	En outre, cette Compagnie a reçu des avances de la Compagnie du Nord sur lesquelles il reste à rembourser 575.929 ^f .
6	<u>Cie du Chemin de fer de VELU-BERTINCOURT à St-QUENTIN</u> Réseau d'intérêt local de 52 km <u>A</u>	1875 (Nord)	3.600.000 ^f	13 %	424.000 ^f	"	19.363 ^f	En outre, cette Compagnie a reçu des avances de la Compagnie du Nord sur lesquelles il reste à rembourser 1.893.206 ^f .
	A Reporter		529.209.750 ^f		64.092.302 ^f	"	307.047 ^f	

I - Sociétés de transports
(suite)

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1 ^{ère} souscription	Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les réseaux ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations
	Report		529.209.750 ^f		64.092.302 ^f	"	307.047 ^f	
7	C ^{ie} du Chemin de fer de BOISLEUX à MARQUION Réseau d'intérêt local de 26 km A	1875 (Nord)	2.400.000 ^f	22 %	"	"	66.359 ^f	En outre, cette Compagnie a reçu des avances de la Compagnie du Nord sur lesquelles il reste à rembourser 822.454 ^f .
8	C ^{ie} du Chemin de fer d'HERMES à BEAUMONT Réseau d'intérêt local de 31 km A	1875 (Nord)	1.300.000 ^f	15 %	159.000 ^f	"	5.215 ^f	
9	C ^{ie} Générale des Voies Ferrées d'Intérêt local Réseau d'intérêt local de 451 km A	1879 (Nord)	8.000.000 ^f	29 %	367.000 ^f	"	46.417 ^f	
			540.909.750 ^f		64.618.302 ^f	"	425.038 ^f	
B - TRANSPORTS AUTOMOBILES								
10	Société Auxiliaire de Transports Automobiles de l'Est (S.A.T.E.) Exécution de transports routiers en liaison avec la S.N.C.F. A	1928 (Est)	7.500.000 ^f	73 %	5.500.000 ^f	"	"	
12	Société des Transports Auxiliaires des Chemins de fer du Midi (S.T.A.M.) Exécution de transports routiers en liaison avec la S.N.C.F. A	1929 (Midi)	15.000.000 ^f	95 %	14.270.000 ^f	"	"	
13	Société de Transports Auxiliaires de la Région Nord (S.T.A.R.N.) Exécution de transports routiers en liaison avec la S.N.C.F. A	1928 (Nord)	4.100.000 ^f	78 %	3.182.000 ^f	"	195.893 ^f	
14	Société Auxiliaire de Transports du Réseau P.L.M. (T.P.L.M.) Exécution et contrôle de transports routiers en liaison avec la S.N.C.F. A	1929 (P.L.M.)	20.000.000 ^f	82 %	4.100.000 ^f	12.300.000 ^f	209.589 ^f	
	A Reporter		46.600.000 ^f		27.052.000 ^f	12.300.000 ^f	405.482 ^f	

I - Sociétés de transports
(suite)

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1ère souscription	Capital social au 1er Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Ré-verseurs ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations
15	Report <u>Société de Transports Auxiliaires du Réseau PARIS-ORLEANS (S.T.A.P.O.)</u> Exécution et contrôle de transports routiers et par fer en liaison avec la S.N.C.F.	A 1931 (P.O.)	46.600.000 ^f 3.750.000 ^f	90 %	27.052.000 ^f 1.125.000 ^f	12.300.000 ^f 2.250.000 ^f	405.482 ^f 177.976 ^f	
			50.350.000 ^f		28.177.000 ^f	14.550.000 ^f	583.458 ^f	
C - TRANSPORTS AERIENS								
16	<u>Compagnie Air-France</u> (1) Transports par air en France, dans les colonies et à l'étranger	A 1927 (P.L.M.)	20.000.000 ^f	9 %	8.639.921 ^f	"	375.189 ^f	(1) Participation consentie à "Air-Union Ligne d'Orient" devenue "Air-France" par fusion avec d'autres Sociétés aériennes.
D - TRANSPORTS FLUVIAUX ET MARITIMES								
24	<u>Compagnie Générale pour la Navigation du Rhin (C.G.N.R.)</u> Exploitation de matériel fluvial sur le Rhin et opérations de navigation sur ce fleuve	1924 (A.L.)	15.275.000 ^f	3 %	375.000 ^f	125.000 ^f	10.266 ^f	
27	<u>Nouvelle Compagnie Havraise Péninsulaire de Navigation</u> Exploitation des navires et opérations de navigation	1932 (P.L.M.)	22.000.000 ^f 37.275.000 ^f	5 %	1.000.000 ^f (1) 1.375.000 ^f	" 125.000 ^f	" 10.266 ^f	(1) Prêt de 10M consenti à la Compagnie Havraise Péninsulaire de Navigation à vapeur, représentée, depuis 1932, date de la liquidation amiable de cette Compagnie en : 10.000 actions B de 100 ^f plus 10.000 bons de récupération et 10.000 parts bénéficiaires.
E - WAGONS FRIGORIFIQUES (ET ENTREPOTS)								
30	<u>Société d'Exploitation de Wagons Frigorifiques (S.E.F.)</u> Exploitation de wagons frigorifiques appartenant à la Société ou pris en location par elle	A 1927 (Etat)	2.000.000 ^f	83 %	835.000 ^f	835.000 ^f	61.067 ^f	
31	<u>Docks Frigorifiques du HAVRE</u> Construction et exploitation d'entrepôts frigorifiques	A 1927 (Etat)	7.000.000 ^f	20 %	1.764.608 ^f	"	"	
	A Reporter		9.000.000 ^f		2.599.608	835.000 ^f	61.067 ^f	

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA S.N.C.F.

I - Sociétés de transports
(suite et fin)

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1ère souscription	Capital social au 1er Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Réseaux ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations
32	Report <u>Société Française de Transports et Entrepôts Frigorifiques (S.T.E.F.)</u> Exploitation de wagons et d'entrepôts frigorifiques appartenant à la Société ou pris en location par elle A	1930 (A.L. S.N.C.F.)	9.000.000 ^f		2.599.608 ^f	835.000 ^f	61.067 ^f	Ces dividendes ne correspondent qu'à 5.622 actions qui appartenaient fin 1938 à la S.N.C.F. En 1939, la Société Nationale a racheté 72.778 actions au prix de 59.167.820 ^f payables par semestrialités, du 31 Décembre 1939 au 31 Décembre 1955.
			40.000.000 ^f	98 %	61.723.610 ^f	"	206.046 ^f	
			49.000.000 ^f		64.323.218 ^f	835.000 ^f	267.113 ^f	
F - DIVERS								
22	<u>Société du Chemin de Fer Sous-Marin entre la France et l'Angleterre</u> Etudes en vue de la construction et de l'exploitation d'un chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre A	1882 (Nord)	2.500.000 ^f	50 %	1.132.500 ^f	117.500 ^f	"	
23	<u>Consortium de l'Avant-Port du VERDON</u> Construction et exploitation des ouvrages d'accostage de l'Avant-Port du VERDON A	1928 (Midi P.O.)	24.000.000 ^f (1)	46 %	11.000.000 ^f (2)	"	"	(1) pas d'émission d'actions (2) versement de contributions forfaitaires.
			26.500.000 ^f		12.132.500 ^f	117.500 ^f	"	
<u>RECAPITULATION</u>								
A	Compagnies de Chemins de fer		540.909.750 ^f		64.618.302 ^f	"	425.038 ^f	
B	Transports automobiles		50.350.000 ^f		28.177.000 ^f	14.550.000 ^f	583.458 ^f	
C	Transports aériens		120.000.000 ^f		8.639.921 ^f	"	375.189 ^f	
D	Transports fluviaux et maritimes		37.275.000 ^f		1.375.000 ^f	125.000 ^f	10.266 ^f	
E	Wagons frigorifiques (et entrepôts)		49.000.000 ^f		64.323.218 ^f	835.000 ^f	267.113 ^f	
F	Divers		26.500.000 ^f		12.132.500 ^f	117.500 ^f	"	
			824.034.750 ^f		179.265.941 ^f	15.627.500 ^f	1.661.064 ^f	

II - EQUIPEMENT INDUSTRIEL ET APPROVISIONNEMENTS

II - Equipement industriel et approvisionnements

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1 ^{ère} souscription	Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Réseaux ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations
<u>A - Production et distribution d'électricité</u>								
17	<u>Société Hydro-Electrique du Midi (S.H.E.L.)</u> Construction et exploitation d'usines hydro-électriques dans les Hautes-Pyrénées et la Haute-Ariège	A 1929 (Midi)	75.000.000	82 %	59.980.000	"	"	A - Société dans laquelle la S.N.C.F. est représentée au Conseil d'Administration.
18	<u>Société "Union Hydro-Electrique" (U.H.E.)</u> Construction et exploitation de centrales électriques et notamment EGUZON; exploitation des usines et lignes construites par la Compagnie P.O.	A 1921 (P.O.)	100.000.000	38 %	29.803.664	"	1.143.152	
19	<u>Société pour le transport de l'énergie électrique du Massif Central (T.E.M.A.C.)</u> Concessions pour transport d'énergie électrique du Massif Central vers PARIS et exploitation des installations	A 1929 (P.O.)	50.000.000	10 %	3.000.000	1.800.000	"	En outre, il a été consenti des avances dont le montant au 31 Décembre 1938 s'élevait à 5.289.452 frs.
20	<u>Société de Transport d'Energie Rouergue Auvergne (T.E.R.A.)</u> Réalisation de l'interconnexion des lignes de transport d'énergie produite dans les Pyrénées et le Massif Central	A 1936 (Midi P.O.)	15.000.000	7 %	757.500	262.500	"	En outre, il a été consenti des avances dont le montant au 31 Décembre 1938 s'élevait à 646.419 ^f . De plus un prêt pouvant atteindre 2.500.000 ^f a été consenti à T.E.R.A., sur lequel un 1 ^{er} versement de 625.000 ^f a été fait le 24 Novembre 1939.
21	<u>Société de Transport d'Energie Centre-Ouest (S.A.T.E.C.O.)</u> Exploitation d'installations destinées au transport dans Ouest et Nord-Ouest de la France de l'énergie électrique produite dans le Massif Central et les Pyrénées	A 1935 (Etat Midi P.O. S.N.C.F.)	73.000.000	14 %	9.754.750	418.250	"	En outre, il a été consenti à cette Société une avance de 637.000 frs en 1939.
A Reporter			313.000.000		103.295.914	2.480.750	1.143.152	

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA S.N.C.F.

II - Equipement industriel et Approvisionnements (suite et fin)

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1ère souscription	Capital social au 1er Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Réseaux ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations
	Report		313.000.000		103.295.914	2.480.750	1.143.152	
84	<u>Union des Producteurs d'Electricité des Pyrénées-Occidentales (U.P.E.P.O.)</u> Groupement de producteurs d'électricité chargé de placer au mieux l'énergie dont disposent les adhérents	1923 (Midi Domaine Privé)						La participation dans cette Société appartient au Domaine Privé de la Compagnie du Midi, mais le Domaine Public, c'est-à-dire actuellement la S.N.C.F. possède, en vertu d'une stipulation prescrite par le Ministre, une partie des capitaux appartenant à l'"Association en Participation pour la gestion de la répartition réservée de l'U.P.E.P.O.". Ces capitaux proviennent d'un prélèvement de 5 % sur les recettes de vente d'énergie des adhérents faites par l'intermédiaire de l'U.P.E.P.O. Les sommes ainsi prélevées s'élèvent à 19.196.600 frs. Sur ce montant, la part de la S.N.C.F. ressort à 3.678.200 frs en nombre rond.
			"		3.678.197	"	"	
			313.000.000		106.974.111	2.480.750	1.143.152	
					<u>B - COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE</u>			
25	<u>Compagnie Nationale du Rhône (C.N.R.)</u> Aménagement du Rhône du triple point de vue : production d'énergie, navigation, irrigation <u>A</u>	1932 (P.L.M.)	240.000.000	25 %	15.000.000	45.000.000	"	
					<u>C - APPROVISIONNEMENTS DE MATIERES</u>			
29	<u>Les Consommateurs de Pétrole</u> Importation et raffinage d'hydrocarbures et de sous-produits pétroliers et fourniture aux actionnaires consommateurs <u>A</u>	1930 (Etat A.L.)	60.000.000	8 %	4.571.333	"	162.506	
28	<u>Consortium Forestier et Maritime</u> Exploitation de concessions forestières au Gabon et fourniture de traverses au Chemin de fer <u>A</u>	1920 (tous réseaux sauf A.L.)	23.000.000 ⁽¹⁾	100 %	13.399.900	"	"	(1) dont 9.600.100 amortis
			83.000.000		17.971.233		162.506	
	<u>RECAPITULATION</u>							
A	Production et distribution d'électricité		313.000.000		106.974.111	2.480.750	1.143.152	
B	Compagnie Nationale du Rhône		240.000.000		15.000.000	45.000.000	"	
C	Approvisionnements de matières		83.000.000		17.971.233	"	162.506	
	Total général		636.000.000		139.945.344	47.480.750	1.305.658	

III -- SOCIÉTÉS D'HABITATIONS --

III - Sociétés d'habitation

N° ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1 ^{ère} sous- crip- tion	Capital social au 1 ^{er} Déce- mbre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Réseaux pour la S.N.C.F. (dô- duction faite des amortisse- ments)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations	
								Avantages consentis au personnel de la S.N.C.F. Nombre et pourcentage par rapport au nombre total réalisé par la S.N.C.F.	de logements
<u>Ancien Réseau de l'Etat</u>									
38	Société Immobilière des Chemins de fer de l'Etat.- (S.I.C.E.) Construction de maisons pour logement d'agents ; octroi de prêts hypothé- caires ; participations à des Sociétés d'H.B.M. A	1927	26.000.000	99,9%	25.994.000	"	"	5.071 (76 %)	3.749 (96 %)
39	Le Foyer Cheminot.- Société coopérative d'ha- bitations à bon marché. A	1927	1.798.750	22 %	400.000	"	"	36 (100 %)	"
<u>Ancien Réseau d'Alsace et de Lorraine</u>									
40	Société Immobilière des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine.- (S.I.C.A.L.) Construction de maisons pour logement d'agents ; octroi de prêts hypothé- caires ; participations à des Sociétés d'H.B.M. A	1931	5.000.000	99,9 %	4.999.000	"	"	54 (100%)	"
41	Maison du Cheminot à METZ.- Société coopérative d'H.B.M. A	1929	2.323.700	17 %	400.000	"	12.000	120 (93 %)	"
<u>Ancien Réseau de l'Est</u>									
43	Société de Crédit Immo- bilier des Chemins de fer de l'Est.- (S.C.F.E.)- Prêts hypothécaires aux agents dans le cadre de la législation sur les H.B.M. A	1929	18.000.000	100 %	4.500.000	13.500.000	225.000	"	1.324(100%)
<u>Ancien Réseau du Midi</u>									
45	Société d'H.B.M. des Che- mins de fer du Midi.- Construction et location d'H.B.M. A	1913	1.000.000	99,5%	995.500	"	39.800	134(100%)	"
46	Société de Crédit Immo- bilier des Chemins de fer du Midi.- Prêts hypothécaires aux agents dans le cadre de la législation sur les H.B.M. A	1931	1.000.000	99,9 %	249.875	749.625	12.494	"	135 (100 %)
44	Société de Crédit Immo- bilier du Tarn et Garonne.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M. A	1930	360.000	56 %	50.000	150.000	3.000	"	59 (23 %)
47	Société des Cités-Jardins de la Région Parisienne.- Construction et location d'H.B.M. A	1930	16.903.000	0,7 %	120.000	"	"	71 (7%)	"
à reporter.....			72.385.450		37.708.375	14.399.625	292.294	5.486	5.267

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA S.N.C.F.

III - Sociétés d'habitations (Suite)

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1 ^{ère} souscription	Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Réseaux ou pour la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations	
								Avantages consentis au personnel de la S.N.C.F. Nombre et pourcentage par rapport au nombre total réalisé par la Société	
								de logements	de prêts
	Report.....		72.385.450		37.708.375	14.399.625	292.294	5.486	5.267
Ancien Réseau du Midi (Suite)									
48	Société de Crédit Immobilier de BEZIERS-St-PONS.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M. A	1931	500.000	6 %	7.500	22.500	375	"	50 (17%)
49	Société de Crédit Immobilier des Landes.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M. A	1930	600.000	5 %	7.500	22.500	300	"	92 (11%)
50	Caisse de crédit immobilier du Tarn.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1930	775.000	8 %	15.000	45.000	900	"	66 (8%)
51	Société de Crédit Immobilier des Pyrénées-Orientales.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1932	760.000	3 %	5.000	15.000	300	"	59 (8%)
52	Société Montpellieraine de Crédit Immobilier.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M. A	1931	550.000	5 %	7.500	22.500	450	"	25 (9%)
53	Société de Crédit Immobilier d'H.B.M. du Lot-et-Garonne.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M. A	1931	270.000	15 %	10.000	30.000	599	"	57 (23 %)
54	Société Landaise de Crédit Immobilier de MONT-de-MARSAN.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1931	458.700	4 %	5.000	15.000	250	"	57 (17%)
Ancien Réseau du Nord									
56	Société des Habitations du Nord.- Construction et location d'H.B.M. A	1930	6.000.000	100 %	1.500.000	4.500.000	"	61(100%)	"
57	Société de Crédit Immobilier du Pas-de-Calais.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1929	1.000.000	0,25 %	1.250	1.250	56	"	307 (18%)
64	Société de Crédit Immobilier de l'Arrondissement de COMPIEGNE.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1928	500.000	5%	6.250	18.750	"	"	85 (17%)
	à reporter.....		83.499.150		39.273.375	19.092.125	295.524	5.547	6.065

III - Sociétés d'Habitations (Suite)

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1 ^{ère} sous- cription	Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Réseaux ou par la S.N.C.F. (dé- duction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations	
								Avantages consentis au personnel de la S.N.C.F. Nombre et pourcentage par rapport au nombre total réalisé par la Société	
								de logements	de prêts
	Report		83.799.150		39.273.375	19.092.125	295.524	5.447	6.065
65	Société d'H.B.M. de MONTARGIS.- Construction et location d'H.B.M.	1929	943.300	Ancien Réseau P.L.M. 11 %	102.000	"	"	20 (17%)	"
66	Société Caladaise des H.B.M. à VILLEFRANCHE-sur-SAONE.- Construction et location d'H.B.M.	1930	1.555.000	1 %	20.000	"	"	16 (4%)	"
67	Société Economique Immobilière de SAINT-ETIENNE.- Construction et location d'H.B.M.	1930	1.700.000	6 %	100.000	"	5.000	52 (22%)	"
68	Société de Crédit Immo- bilier du Département du Gard.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation des H.B.M.	1929	616.000	8 %	12.500	37.500	563	"	201 (30%)
69	Société Marseillaise de Crédit Immobilier.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1924	1.300.000	8 %	25.000	75.000	1.250	"	60 (6%)
70	Société des Habitations Eco- nomiques.- Construction et location d'H.B.M.	1891	50.000	5 %	2.500	"	150	"	
62	Société de Crédit Immo- bilier des Bouches-du-Rhône.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1930	5.000.000	4 %	50.000	150.000	3.000	"	327 (12%)
59	Sociétés de Crédit Immo- bilier de l'Ancien Réseau P.O. groupées en Fédération.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.			Ancien Réseau P.O.					
	a) Crédit Immobilier de PARIS-P.O.	1920	800.000	99 %	198.625	595.875	11.918	"	536 (98%)
	b) " ORLEANS-P.O.	1920	400.000	99 %	99.375	298.125	5.962	"	244 (84%)
	c) " TOURS P.O.	1921	800.000	99 %	198.750	596.250	11.925	"	475 (94%)
	d) " NANTES P.O.	1921	400.000	99 %	98.875	296.625	5.932	"	168 (89%)
	e) " BORDEAUX P.O.	1921	400.000	99 %	97.250	291.750	5.820	"	284 (94%)
	f) " VIERZON P.O.	1921	200.000	99 %	49.000	147.000	2.940	"	126 (96%)
	g) " MONTLUÇON P.O.	1921	400.000	99 %	98.875	296.625	5.933	"	214 (94%)
	h) " CORREZE P.O.	1921	600.000	99 %	150.000	450.000	9.000	"	263 (97%)
	i) " FIGEAC P.O.	1921	400.000	99 %	99.750	299.250	5.985	"	125 (93%)
	j) " PERIGUEUX P.O.	1921	200.000	99 %	49.250	147.750	2.955	"	155 (95%)
	à reporter.....		99.563.450		40.725.125	22773.875	373.857	5.635	9.243

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA S.N.C.F.

III- Sociétés d'habitations (Suite et fin)

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1ère souscription	Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Réseaux ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations	
								Avantages consentis au personnel de la S.N.C.F. Nombre et pourcentage par rapport au nombre total réalisé par la Société	de logements
	Report.....		99.563.450		40.725.125	22.773.875	373.857	5.635	9.243
			Ancien Réseau P.O. (Suite)						
58	Le Nouveau Logis.- Société Anonyme de Construction et de Crédit- Construction et location d'H.B.M. et octroi de prêts hypothécaires dans le cadre de la législation des H.B.M. ^A	1931	1.000.000	12,5 %	125.000	"	"	"	"
71	Société de logements économiques pour familles nombreuses.- Construction et location d'H.B.M.	1927	7.071.800	1%	85.000	"	2.324	76 (6%)	
72	Société d'H.B.M. Le Progrès.- Construction et location d'H.B.M.	1931	7.341.500	2%	125.000	"	2.500	138 (16%)	
73	Le Cottage Social à ORLEANS.- Construction et location d'H.B.M.	1930	1.669.400	5%	77.000	"	1.540		
74	Société d'H.B.M. de CHOISY-le-ROI.- Construction et location d'H.B.M. ^A	1932	1.850.000	9%	159.250	347.250	2.275	31 (10%)	
75	Société de Crédit Immobilier de la Dordogne.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M. ^A	1930	800.000	6%	121.500	37.500	625	"	268 (38%)
76	Société de Crédit Immobilier de l'Indre-et-Loire.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1936	1.450.000	18%	63.000	189.000	3.150	"	275 (27%)
77	Société Lorientaise "Chacun sa maison".- Construction et location d'H.B.M. ^A	1932	114.500	18%	20.500	"	"	"	"
78	"Le Cottage Breton" à AURAY.- Société Coopérative d'H.B.M. Construction et location d'H.B.M.	1920	1.464.800	5%	70.000	"	700	"	"
			Commun à plusieurs Réseaux						
			P.O. et Midi						
55	Société de Crédit Immobilier de l'Aveyron.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M. ^A	1930	500.000	16%	38.750	41.250	825	"	89 (56%)
			P.O. et Nord						
63	Société Anonyme Centrale de Crédit Immobilier.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1912	16.040.000	2%	75.000	225.000	3.750	"	1868 (16%)
			P.O. et P.L.M.						
60	Société de Crédit des Habitations à Bon Marché.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1898	493.000	10%	12.500	37.500	375	"	"
61	Société de Crédit Immobilier de l'île de France.- Prêts hypothécaires dans le cadre de la législation sur les H.B.M.	1912	1.000.000	2%	20.000	"	1.200	"	"
	Total.....		140.358.950		41.608.625	23.645.375	392.921	5.871	11.743

IV -- DIVERS ET RÉCAPITULATION --

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA S.N.C.F.

IV - DIVERS -

N° d'ordre	Désignation de la Société ou de l'Organisme	Date de la 1ère souscription	Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Pourcentage du capital nominal souscrit par la S.N.C.F.	Montant des sommes versées par les Réseaux ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortissements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	Observations
33	La Maison des Mines - Reçoit, aux prix les plus modiques, des élèves de l'École des Mines ou d'Écoles de recrutement similaire originaires de province et de famille modeste.	1929 (Tous Réseaux)	2.500.000	4 %	100.000	"	"	Cette souscription représente plutôt une subvention répartie entre les Réseaux en représentation de laquelle il a été attribué 200 actions de 500f nominal.
34	Société Immobilière du Golf d'Alsace - Développement du Golf dans la région alsacienne. <u>A</u>	1926 (A.L.)	400.000	37 %	148.000	"	"	L'objectif de cette création était d'attirer dans la région alsacienne la clientèle étrangère. Mais ce but, qui avait motivé la participation du Réseau A.L. ne paraît pas avoir été atteint.
35	Caisse Centrale de Crédit Hôtelier, Commercial et Industriel.-(ex Crédit National Hôtelier) Société placée sous l'égide de l'Etat dont l'activité financière tend à l'exécution d'un programme national d'aménagement touristique et hôtelier. <u>A</u>	1926 (Tous Réseaux sauf Est)	5.000.000	0,6%	15.000	15.000	900	Cette Caisse procède à des opérations de crédit à long terme pour apporter tous perfectionnements utiles à l'hôtellerie. Elle consent également des avances à moyen terme en vue de créations ou améliorations d'entreprises jugées dignes d'intérêt.
42	Société Immobilière du Quartier Kléber.- Constituée pour achats, construction, exploitation de terrains et immeubles à usage de commerce et d'industrie.	1926 (A.L.)	3.500.000	0,7%	25.000	"	"	La Société a seulement construit le "Nouvel Hôtel" à STRASBOURG, dont l'exploitation est confiée à la Société Immobilière et Hôtelière de France.
80	Société France-Expansion.- Société Nationale de renseignements commerciaux et d'action économique.	1918 (Nord)	1.250.000	0,2%	2.500	"	"	Il s'agit d'une Société filiale de l'Association Nationale d'Expansion Économique à laquelle les Compagnies ont manifesté leur intérêt lors de sa fondation, en souscrivant chacune à 10 actions sur leur Domaine Privé, sauf le Nord qui a imputé sa souscription sur le compte d'exploitation.
81	Société de Recherches et Perfectionnement Industriels.- Études et mise en valeur d'affaires industrielles ; recherches et études à tous perfectionnements industriels.	1918 (Nord)	1.200.000	2%	27.500	"	"	Cette Société a été créée en vue de l'établissement d'un laboratoire de recherches industrielles. La Cie du Nord a désiré marquer son intérêt à cette Société en souscrivant à 10 actions en 1918. Sa principale activité au cours du dernier exercice a consisté en fournitures d'instruments optiques.
82	Société "French Railways Limited".- Représentation commerciale de la S.N.C.F. en Angleterre. <u>A</u>	1937 (Tous Réseaux)	10.000 £ ou 1.770.000 (au cours de 177)	100%	£998-10 ou 177.104 (contre valeur exacte)	£ 998 -10 ou 176.735 (au cours de 177)		Il a été jugé utile de transformer notre représentation à LONDRES sous la forme d'une Société anglaise, en vue de mettre son activité en harmonie avec la législation britannique.
83	Compagnie des Eaux de MAISONS-LAFFITTE.-	(Etat)	250.000	"	(1)	"		(1) Cette participation consentie il y a fort longtemps par la C ^{ie} de l'Ouest est représentée par 2 actions de jouissance remboursées en 1926.
	Total		15.870.000		495.104	191.735	900	

La S.N.C.F. possède, en outre, des participations dans deux Sociétés en liquidation :

1°) La Société Auxiliaire de Transports de l'Ouest et du Sud-Ouest (S.A.T.O.S.) ancienne filiale automobile du Réseau de l'Etat ; dont la participation effective a été ramenée de 6.000.000 à 3.840.000 frs. La liquidation de cette Société se poursuit ;

2°) La Compagnie Française du Tourisme, constituée en vue de l'organisation de voyages, dans laquelle l'F.N.L. avait une participation de 5.030 frs. La liquidation de cette Société est virtuellement terminée et ne permet guère d'espérer un versement quelconque sur cette créance.

De plus, la Caisse des Retraites de la S.N.C.F. possède 3.663 actions des 5 Compagnies Nord, Est, P.L.M., P.O., Midi, représentant un capital de 1.774.700 frs ramené à 862.400 frs par suite d'amortissements. Il a été encaissé en 1939 sur ces actions 113.646 frs à titre de dividendes.

R E C A P I T U L A T I O N

Désignation des organismes	Capital social au 1 ^{er} Décembre 1939 (nominal)	Montant des sommes versées par les Ré- seaux ou par la S.N.C.F. (déduction faite des amortis- sements)	Sommes restant à libérer (nominal)	Dividendes de 1938 (encaissés en 1939)	
I TRANSPORTS	Compagnies de Chemins de fer	540.909.750	64.618.302	-	425.038
	Automobiles	50.350.000	28.177.000	14.550.000	583.458
	Aériens	120.000.000	8.639.921	-	375.189
	Fluviaux et Maritimes	37.275.000	1.375.000	125.000	10.266
	Wagons Frigorifiques (et entrepôts)	49.000.000	64.323.218	835.000	267.113
	Divers	26.500.000	12.132.500	117.500	"
		<u>824.034.750</u>	<u>179.265.941</u>	<u>15.627.500</u>	<u>1.661.064</u>
II EQUIPEMENT INDUS- TRIEL ET APPROVISIONNEMENTS	Production et distribu- tion d'électricité	313.000.000	106.974.111	2.480.750	1.143.152
	Compagnie Nationale du Rhône	240.000.090	15.000.000	45.000.000	"
	Approvisionnement de matières	83.000.000	17.971.233	"	162.506
	<u>636.000.000</u>	<u>139.945.344</u>	<u>47.480.750</u>	<u>1.305.658</u>	
III SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES	140.358.950	41.608.625	23.645.375	392.921	
IV DIVERS	15.870.000	495.104	191.735	900	
Totaux.....	<u>1.616.263.700</u>	<u>361.315.014</u>	<u>86.945.360</u>	<u>3.360.543</u>	
à ajouter :					
SOCIÉTÉS EN LIQUIDATION		3.845.030		"	
ACTIONS DES 5 COMPAGNIES (Anciens Réseaux).....		862.400		113.646	
		<u>366.022.444</u>		<u>3.474.189</u>	